Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes

Diagnostic et projet de territoire

Sommaire

Diagnostic territorial *4*

Carte d'identité du territoire **4**

Une agglomération rurale attractive **5**

Services et équipements à la population **20**

Environnement et cadre de vie **25**

Le projet de territoire *32*

Le projet territorial : garantir la qualité de vie pour tous, répondre aux défis du renouvellement et de l'innovation **32**

1.1 Garantir la qualité de vie pour assurer le bien-être résidentiel et l'attractivité économique 33

1.2 Soutenir l'innovation pour assurer le renouvellement de la croissance 36

Axes opérationnels **37**

2.1 Faire du développement économique et de l'attractivité touristique des accélérateurs de développement pour le territoire 37

2.2 Renforcer les solidarités, maintenir et développer les services publics et services aux publics pour favoriser le « bien vivre ensemble » 44

2.3 Préserver et valoriser l'environnement et le cadre de vie 50

Annexes *54*

Annexe 1 : Compétences et intérêt communautaire au 1er janvier 2018 ..... **55**

Annexe 2 : Cartographie des zones d'activités intercommunales **60**

Avant-propos

En décidant de se regrouper pour donner naissance à l'unique communauté d'agglomération d'Ariège, les territoires du Pays de Foix et du Canton de Varilhes ont partagé bien plus que la gestion de leurs services publics. Ils ont choisi d'unir leurs forces pour dessiner un avenir meilleur pour les habitants, jeunes et moins jeunes, qui constituent la première des richesses d'un territoire.

Ce dessin, ce dessein commun, prend la forme d'un projet de territoire, qui s'appuie sur un diagnostic, état des lieux complet des forces et faiblesses, des atouts, menaces et opportunités.

Un projet qui prend appui sur une évidence, clé de voute de la politique communautaire : le développement économique, créateur de ressources fiscales et d'emploi, est une priorité. Il permet de doter la communauté d'agglomération des moyens nécessaires à la mise en œuvre de politiques de solidarités, au maintien et au renforcement des services au public, dans un environnement et un cadre de vie préservés et valorisés.

C'est donc autour de trois axes identifiés (économie, solidarités et environnement) que se construit ce projet de territoire, dans lequel s'inscrivent l'ensemble des compétences exercées par la communauté d'agglomération et les services à la population qui y sont rattachés.

Structure de gestion, la communauté est aussi et surtout une structure de projet, qui se doit d'anticiper, de préparer l'avenir à travers une politique d'investissement ambitieuse et réaliste : le projet de territoire se décline en 11 opérations majeures représentant un engagement financier de 20 millions d'euros sur les cinq prochaines années.

La situation financière saine de la communauté d'agglomération et le soutien attendu des partenaires permettront d'atteindre ces objectifs.

Ce projet est un préalable indispensable à la contractualisation du partenariat avec les collectivités territoriales, Région Occitanie et Département de l'Ariège, sur la base d'objectifs partagés. Il permettra également de mobiliser les aides de l'Union européenne, de l'Etat, et de l'ensemble des partenaires : Agence nationale pour la rénovation urbaine, Agence nationale d'amélioration de l'habitat, Agence de l'eau, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Caisse des dépôts, Caisse d'allocations familiales, Mutualité sociale agricole, Eco emballages, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail...

Une fois arrêté et validé, l'enjeu sera de faire vivre ce projet de territoire, de le mettre en œuvre concrètement dans les délais annoncés.

Sous l'impulsion et le contrôle des élus du conseil communautaire, représentant la richesse et la diversité du territoire et de ses 42 communes, les services administratifs et techniques de la communauté d'agglomération se mobiliseront en ce sens, avec les compétences et le sens du service public qui les animent.

Ils pourront s'appuyer sur les conseils, le soutien, l'accompagnement de l'ensemble des acteurs locaux qui, chacun dans son domaine, agit au quotidien pour le développement du territoire, et qui pourront dans les prochains mois s'impliquer directement dans le suivi et l'évaluation de ce projet en intégrant un futur conseil de développement.

Roger SICRE
Président

Diagnostic territorial

Carte d'identité du territoire

Le 1er janvier 2017 est née, par la fusion des communautés de communes du Pays de Foix et du Canton de Varilhes, la communauté d'agglomération Pays Foix – Varilhes, seule communauté d'agglomération du département (et l'une des 21 que compte la Région Occitanie).

Fort de 43 communes (42 communes au 1er janvier 2018, suite au retrait sollicité par la commune de Freychenet) ce nouvel établissement public de coopération intercommunale va permettre de poursuivre et renforcer les politiques d'aménagement, de développement et de solidarités, au service des quelque 33.000 habitants et des acteurs économiques qui font la richesse de ce territoire. La communauté d'agglomération Pays Foix – Varilhes demeure un acteur plus proche des territoires vécus à une échelle encore plus intégrée, notamment en termes de développement économique et d'offre de services au public.

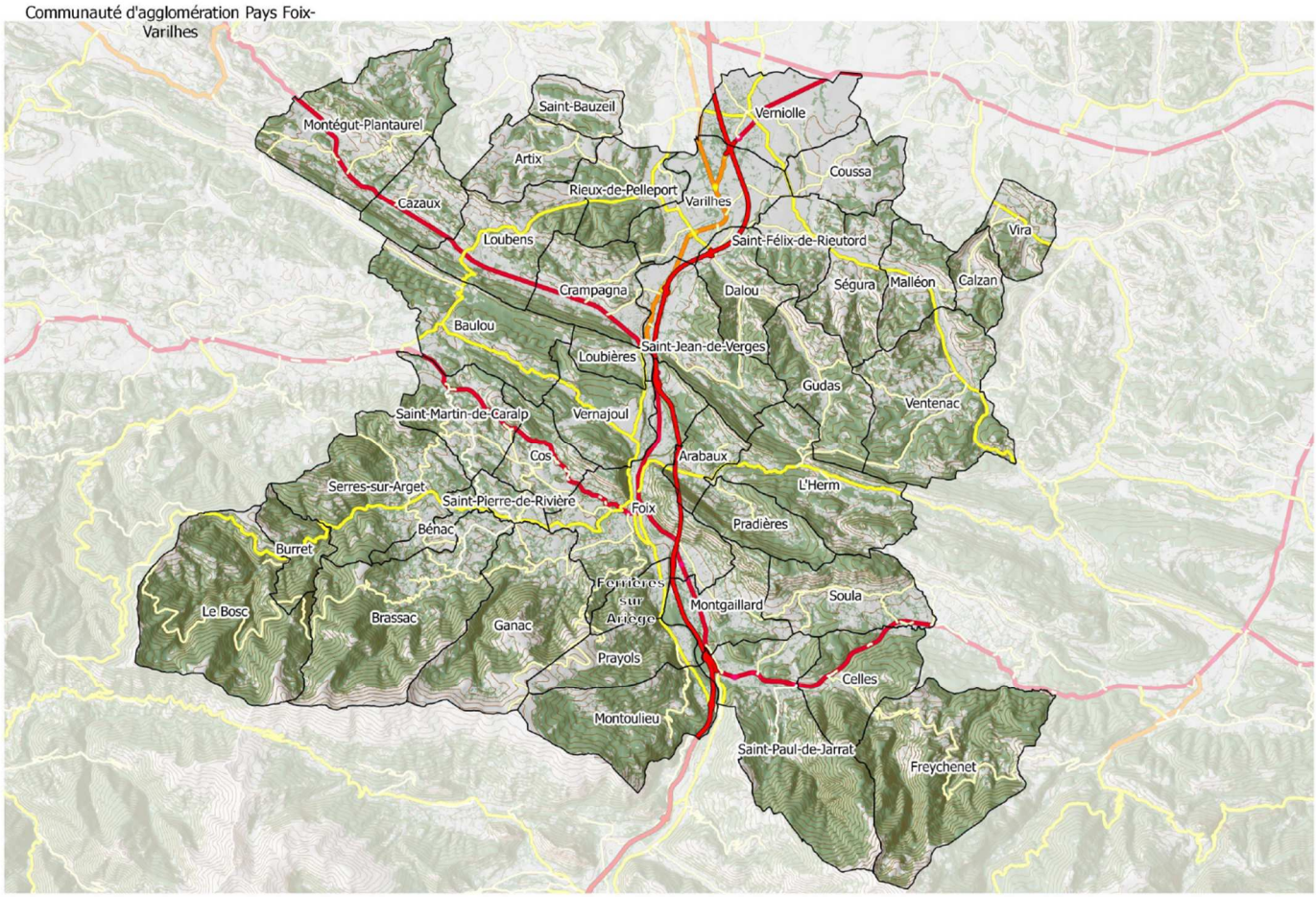

Une agglomération rurale attractive

L'agglomération a un caractère rural et une densité relativement faible (64 habitants au km^2 pour 104 au niveau national). Le territoire est attractif, l'essentiel de la croissance de population est lié à son solde migratoire largement positif. La croissance démographique reste plus marquée qu'au niveau national.

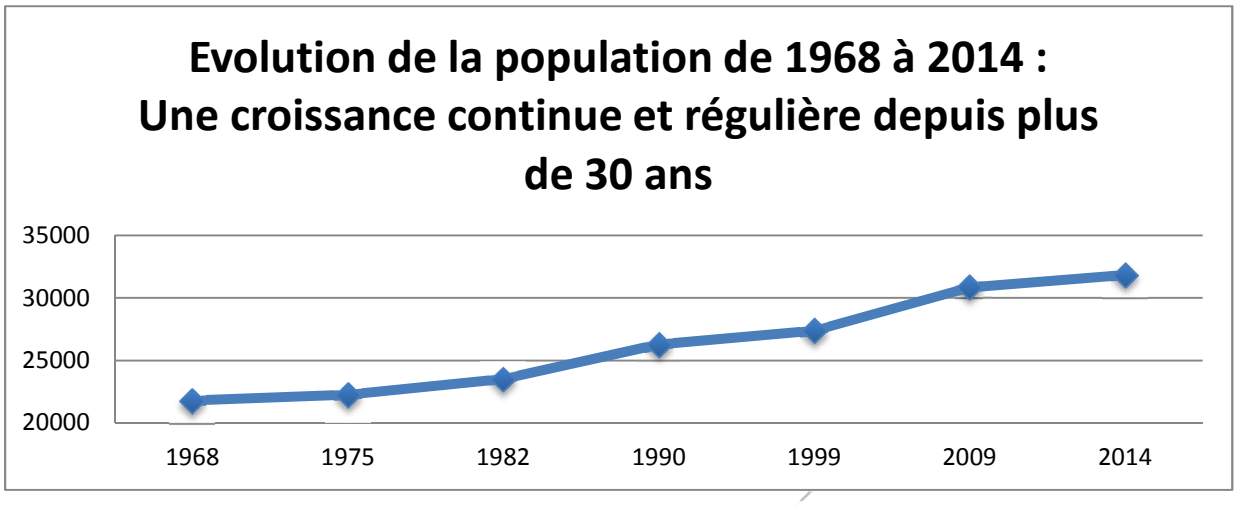

Source : Insee, RP – 2014

Entre 2009 et 2014, la communauté d'agglomération a gagné 1 000 habitants avec un taux de croissance de plus de 0,6% par an en moyenne, supérieur à la croissance nationale (0,5%).

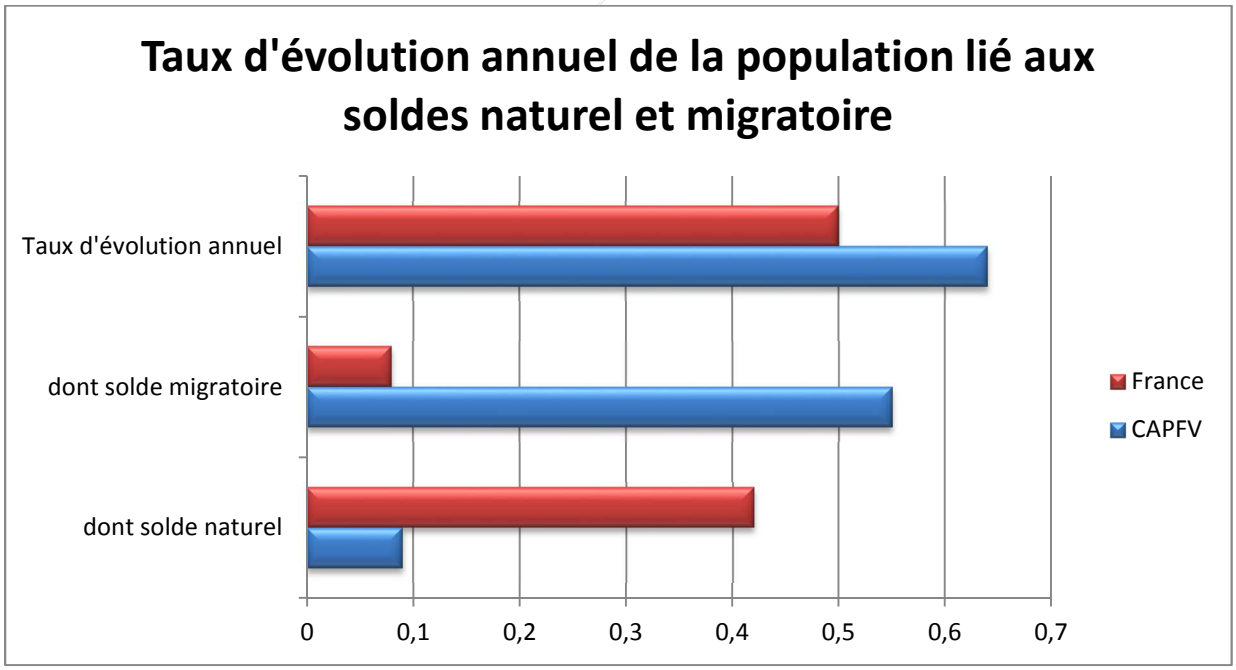

Source: Insee, RP – 2009-2014

L'augmentation de la population sur le territoire est principalement due à un solde migratoire positif et qui augmente entre 2009 et 2014.

Démographie et accès aux services

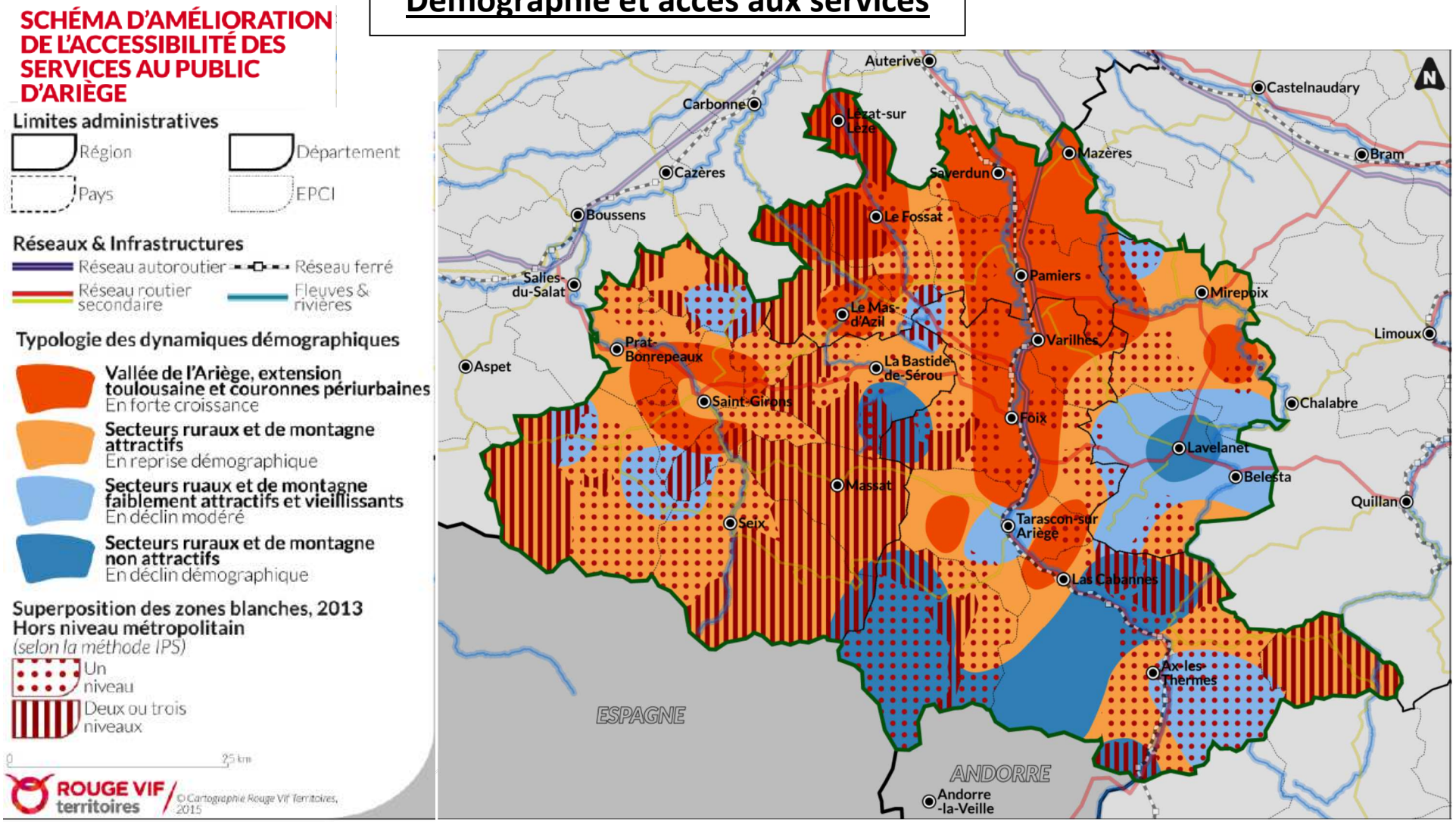

Situé dans la vallée de l'Ariège, le territoire se trouve sous l'influence de l'attractivité métropolitaine de Toulouse sans en être complètement dépendant.

❖ Emploi

On compte environ 13 000 emplois[1] au lieu de travail sur la communauté d'agglomération en 2013.

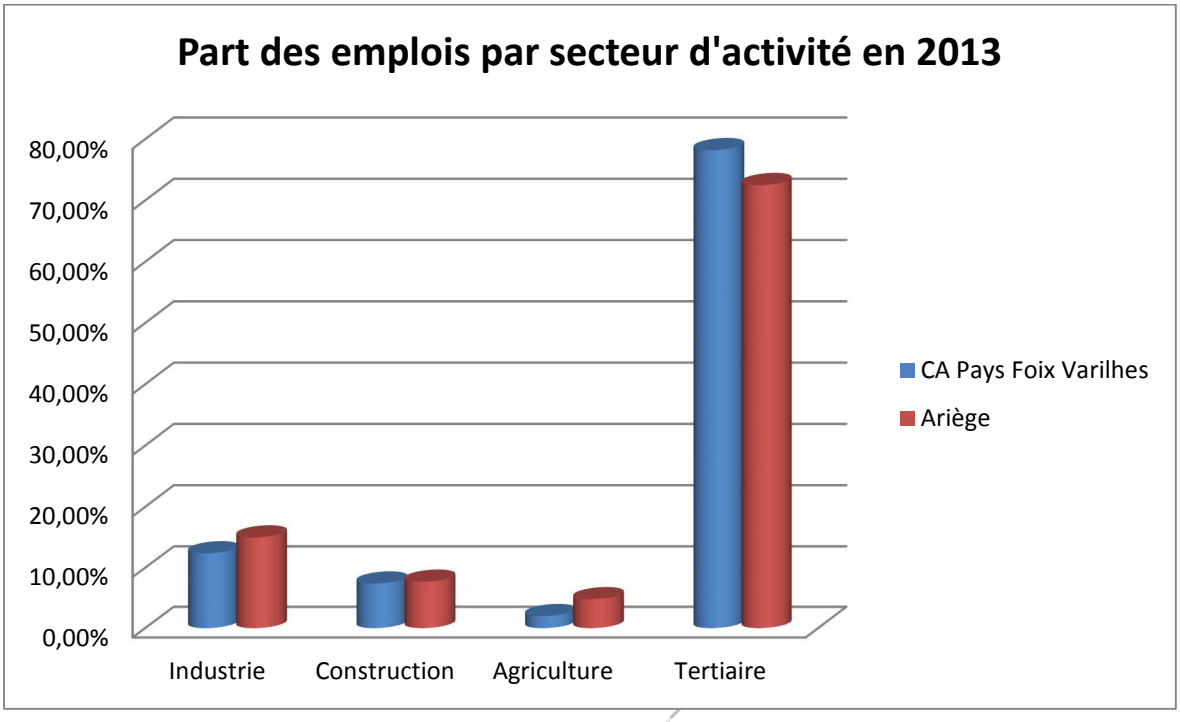

Source : Insee, RP 2013

La grande majorité des emplois du territoire est concentrée dans le secteur tertiaire, cela s'explique par la présence de la ville préfecture du département dans le périmètre de la communauté d'agglomération. En effet, Foix concentre une grande partie des administrations du département (préfecture, services de l'Etat, conseil départemental, etc.). Le pôle hospitalier du Val d'Ariège et la présence d'une activité touristique et des services associés (hébergements, restauration…) renforcent cette forme de spécialisation. L'emploi présentiel structure à 78% le tissu local de l'emploi.

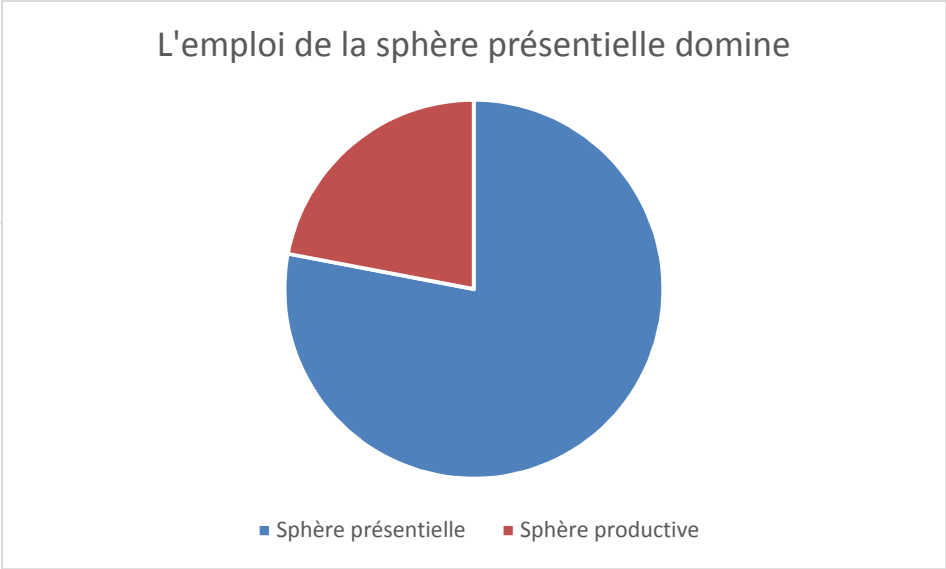

L'industrie compte 12,4% des emplois du territoire.

[1]*Source : Insee, RP 2013*

En 2013, selon l'Insee, 19,9% des actifs sont à temps partiel (20,7% en Ariège) et 12,4% des emplois sont des contrats précaires.

La ville de Foix s'inscrit dans le réseau de villes moyennes gravitant autour de Toulouse. De manière générale, pour l'ensemble de ces villes, la croissance de l'emploi est tirée par l'aire urbaine de Toulouse qui bénéficie d'un dynamisme économique particulièrement fort. Entre 1990 et 2013 on constate une quasi-stagnation de l'emploi dans l'aire urbaine de Foix, que ce soit dans la sphère présentielle (+0,2%) ou dans la sphère productive (+0,1%)[2].

Néanmoins, entre 2008 et 2013 certaines aires urbaines du réseau connaissent un ralentissement de cette croissance, voire un recul. C'est le cas pour l'aire urbaine Foix-Pamiers (-1,5 point) pour laquelle le recul de l'emploi présentiel accompagne le recul de l'emploi productif. En effet, l'évolution de l'emploi présentiel n'est pas forcément liée à l'accroissement de la population sur un territoire donné[3].

❖ Entreprises : un territoire attractif avec de réels atouts[4]

Avec un taux de création d'entreprises de 11,9%, en 2015, le territoire de la communauté d'agglomération fait figure de locomotive pour le département (10,6% sur l'ensemble du territoire départemental). Néanmoins, ce chiffre reste en dessous de la moyenne nationale (12,4) et marque donc une attractivité réelle mais fragile et limitée.

Malgré une diminution générale du nombre de créations d'entreprises entre 2009 et 2015, la dynamique reste positive sur le territoire.

Le taux de survie à cinq ans des entreprises du territoire (37,1% en 2014) est de cinq points supérieur à la moyenne départementale, et trois à la moyenne nationale, ce qui constitue un facteur de solidité de l'économie locale.

Cela s'explique en partie par la création et l'accueil d'un certain nombre de services et d'infrastructures qui permettent d'attirer et de garder les entreprises sur le territoire.

L'agglomération cherche à offrir des opportunités de développement aux entreprises locales et à accueillir des entreprises à plus fort rayonnement. En effet, la communauté d'agglomération se compose de nombreux parcs d'activité avec des vocations très variées : commerciale, industrielle, artisanale, mixte ou technologique.

La zone d'activités Delta Sud, située à proximité de l'A20 sur la commune de Verniolle, est classée zone d'intérêt régional. Elle se compose du parc industriel de Pélissou, du parc technologique Escoubétou, du parc commercial de Graussette, du parc artisanal de Bigorre et de l'hôtel d'entreprise Delta Sud. Le parc technologique abrite une pépinière d'entreprises : le centre d'entreprise et d'innovation (CEEI) Cap Delta. La zone d'activité s'est étendue sur la commune de Varilhes, notamment avec le parc industriel de Pélissou.

Spécialisé dans l'accompagnement de projets innovants, Cap Delta offre une proximité avec le pôle scientifique et universitaire régional, grâce à la mobilisation d'un réseau d'experts et de conseils spécialisés s'appuyant sur un partenariat étroit avec les universités, les centres de ressources, d'études et de transfert régionaux.

---

[2] *Etude AUAT – Présentation le 19 juillet 2017 – « La coopération métropolitaine en chemin »*
[3] *Etude AUAT – Présentation le 19 juillet 2017 – « La coopération métropolitaine en chemin »*
[4] *Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements, 2014 et 2015*

L'hôtel d'entreprises Delta Sud représente une solution immobilière pour les entreprises hébergées dans la pépinière Cap Delta (9 personnes, hors chefs d'entreprises) et qui sont à la recherche d'un immobilier d'entreprise à l'issue de leur convention d'occupation.

En complément de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises, la communauté d'agglomération propose des modules ateliers/laboratoires pour les entreprises à hautes technologies comme la chimie fine, la biologie, la santé humaine ou animale, la cosmétique ou la pharmacie.

La pépinière d'entreprises Cap Bellissen, à Foix, complète l'offre en matière d'accueil et accompagnement des entreprises sur le territoire de la communauté d'agglomération, sur le champ d'activité de la Silver économie. Cette pépinière d'entreprises est installée au cœur de l'EHPAD de Bellissen du centre hospitalier du Val d'Ariège (CHIVA).

La présence de ces différents équipements est déterminante pour garantir la part des emplois qualifiés nécessaire au développement et à la compétitivité. La part des cadres (cadres des fonctions métropolitaines) reste faible (4,4%) pour une moyenne nationale à plus de 10%. Cela peut représenter une faiblesse, à moyen et long termes, pour la compétitivité de l'économie locale.

❖ Commerce et artisanat : des zones commerciales à requalifier à la périphérie des bourgs centres et des centres-bourgs[5]

Les activités commerciales sont très présentes dans les zones périphériques des principales communes de la communauté d'agglomération, grâce au développement de grandes et moyennes surfaces commerciales. En ce qui concerne les centres-bourgs, le maintien et le développement du commerce sont plus instables. Le territoire compte deux grands pôles commerciaux que sont Foix et Varilhes-Verniolle, Foix constituant le pôle commercial structurant pour le territoire.

Niveau d'activité des pôles commerciaux du département :

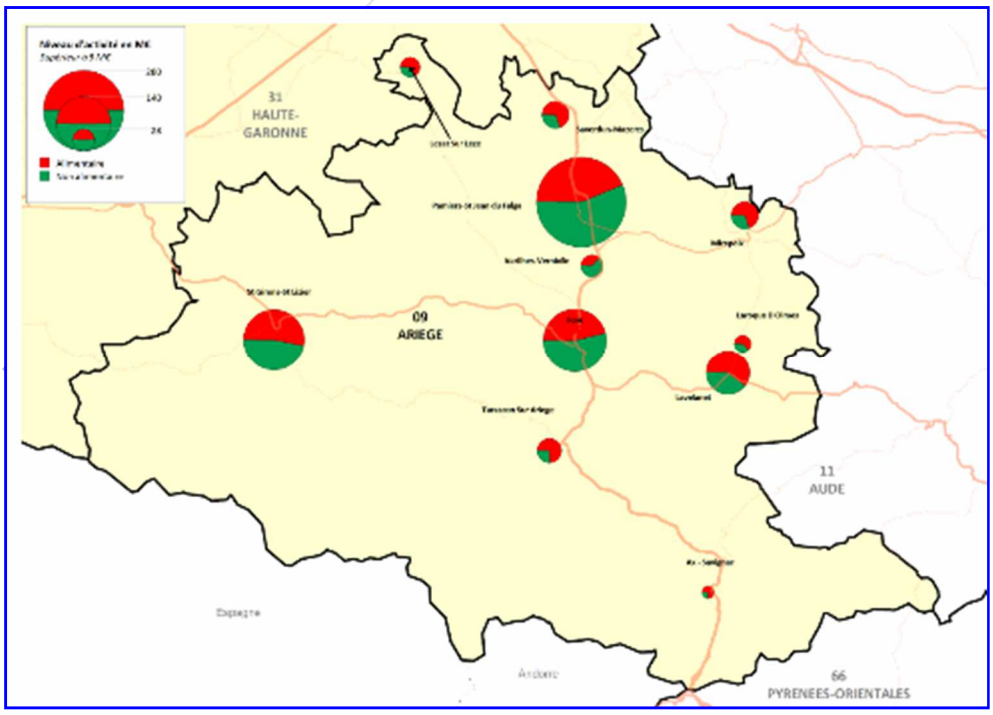

A retenir :
Le pôle de Foix (155 M€) peut être comparé en termes de niveau d'activité à celui de Saint-Girons/Saint-Lizier (150 M€). Toutefois la répartition alimentaire/non-alimentaire varie et en ce qui concerne le pôle couserannais, le poids du secteur alimentaire est lié à sa situation géographique (cf. répartition ci-dessus).

Evolution du tissu commercial dans le centre-ville de Foix : des commerces de proximité à la peine

L'analyse s'appuie sur une étude préalable de diagnostic, contenant les données quantitatives et qualitatives permettant d'apprécier le projet global dans son contexte : contexte socio-économique du territoire, caractéristiques du tissu commercial, besoins des entreprises et des clients… réalisée par la CCI de l'Ariège.

Le statut de ville administrative participe au maintien des activités commerciales et de services dans le quartier prioritaire. Néanmoins la présence des employés et usagers des administrations présentes à Foix, qui représente des flux importants, ne bénéficie que partiellement au développement des commerces et services du centre ancien.

L'appareil commercial (centre-ville et périphérie) n'est pas suffisamment attractif en matière d'offre pour présenter une alternative aux zones périphériques appaméennes ou toulousaines.

Toutefois, la ville bénéficie d'une attractivité touristique forte grâce à la présence du château comtal et renforcée par de récents aménagements de l'entrée du centre historique (réfection des allées de Villote et de la Halle, création du jardin public) dont le développement se poursuit.

En matière d'implantation commerciale, artisanale et de services, les activités du centre ancien demeurent soumises à la croissance des zones périphériques locales ou plus lointaines.

La zone de chalandise de Foix compte près de 40 000 personnes avec une prédominance à l'accueil des consommateurs de la haute vallée de l'Ariège et du bassin de vie de Foix.

Répartition des établissements commerciaux, des d'actifs et des surfaces de vente par secteur d'activité en 2015 sur la commune de Foix

Secteur d'activité	Nbre Ets commerciaux	%	Nbre d'actifs	%	Surface de vente (m²)*	%
ALIMENTAIRE	34	11%	92	7%	2150	5%
EQUIPEMENT DE LA PERSONNE	37	11%	69	5%	2094	5%
EQUIPEMENT DE LA MAISON	21	7%	42	3%	1596	4%
CULTURE, LOISIRS	7	2%	14	1%	760	2%
HYGIENE, SANTE, BEAUTE	42	13%	117	9%	2120	5%
SUPER-HYPER-GRANDS MAGASINS	21	7%	**408**	**32%**	**29648**	**74%**
BANQUE ASSURANCE	34	11%	66	5%	1680	4%
HOTELS, RESTAURANTS, DEBITS DE BOISSONS	59	18%	250	19%		0%
AUTRES SERVICES	**67**	**21%**	235	18%		0%
TOTAL	**322**	**100%**	**1292**	**100%**	**40048**	**100%**

*Surfaces hors CHR et autres services

Localisation	Nbre Ets	%	Nbre d'actifs	%	Surface de vente (m²)*	%
Centre Ville	222	69%	542	42%	8183	21%
Périphérie	100	31%	750	58%	30899	79%
TOTAL	**322**	**100%**	**1292**	**100%**	**39082**	**100%**

*Surfaces hors CHR et autres services

Source : fichier CCI - enquête terrain juillet 2015.

L'appareil commercial du centre-ville de Foix est concentré et organisé autour de quatre axes sur l'hyper centre historique, dont quatre rues semi-piétonnes.

Le centre ancien (quartier prioritaire et quartier vécu) de Foix est doté de commerces et de services de proximité qui pèsent de façon inégale selon les critères caractérisant l'activité économique.

Le centre-ville concentre plus des deux tiers des établissements commerciaux (222 établissements et 174 établissements implantés sur le seul quartier prioritaire), compte 542 actifs (42% de l'emploi) et 21% des surfaces commerciales.

Pour le centre-ville, le taux de vacance commerciale s'élève à 18,5% (43 établissements), approchant le « seuil critique ».

L'offre commerciale et artisanale se trouve confrontée à un déficit de certaines activités (peu d'enseignes nationales, retrait des métiers de bouche au profit des services, spécialisation santé, beauté…) avec un questionnement sur les emplacements à valeur ajoutée, le turn-over de certains locaux, l'absence d'outils permettant la captation des emplacements stratégiques et leur regroupement pour créer des surfaces commerciales véritablement attrayantes.

La majorité des établissements correspond à des entités de petite voire de très petite taille (moins de cinq salariés) et de petite surface. La ville de Foix concentre plus de la moitié des implantations artisanales du territoire intercommunal et des créations annuelles d'établissement.

Une dynamique commerciale qui se maintient grâce à des opérations de valorisation du centre ancien

Depuis de nombreuses années, des aménagements publics sont réalisés pour l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité touristique : un jardin public a été créé en 2007 à la place d'un parking au cœur du centre-ville. La Halle aux grains de Foix qui est située en un point central de la ville a été rénovée en 2008, dans la perspective d'une réhabilitation durable mais également une amélioration du fonctionnement, notamment pour les besoins du marché hebdomadaire et une mise en valeur de l'édifice, etc.

Ces aménagements ont vocation à offrir un espace urbain propice à l'activité commerciale et touristique.

Les mutations d'activités à venir

Des données chiffrées transmises par la chambre de commerce et d'industrie permettent de constater, comme au niveau national, un vieillissement des chefs d'entreprises sur le territoire de l'ex communauté de communes du Pays de Foix - CCPF (la CCI réalise pour le compte de la communauté d'agglomération une étude sur le territoire de l'ex communauté de communes du Canton de Varilhes, dont les résultats seront communiqués début 2018).

Données des établissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés au 1er octobre 2015

> Répartition des établissements par âge du dirigeant

Tranche d'âge	Ex-CCPF	Ariège
Age inconnu	1,4	0,3
-35 ans	6,4	7,1
35-44 ans	16,4	20,5
45-54 ans	37,7	31,7
55-59 ans	13,6	15,5
60-64 ans	11,4	9,1
65 ans et +	13,2	15,8

Une part des 45-54 ans plus importante qu'au plan départemental (+6 points) et une part des + de 55 ans moins élevée. A contrario, une part des chefs d'entreprises de moins de 45 ans inférieure de 5 points à la moyenne départementale.

Pour la commune de Foix, la structure d'âge des dirigeants est marquée par une part plus importante de la tranche d'âge des plus de 55 ans (42% contre

40% en Ariège et 38% pour l'ex CCPF) et une part de la tranche d'âge des moins de 45 ans moins élevée (23% contre 28% pour le département).

Une attractivité économique fragile

Selon les sources de la CCI de l'Ariège, la structure du commerce et l'artisanat de proximité du centre ancien n'est actuellement pas équilibrée, ce qui entraîne un manque de diversité de l'offre, avec une surface moyenne de 40 m² ne permettant pas de développer un chiffre d'affaires suffisant pour pérenniser l'activité des entreprises.

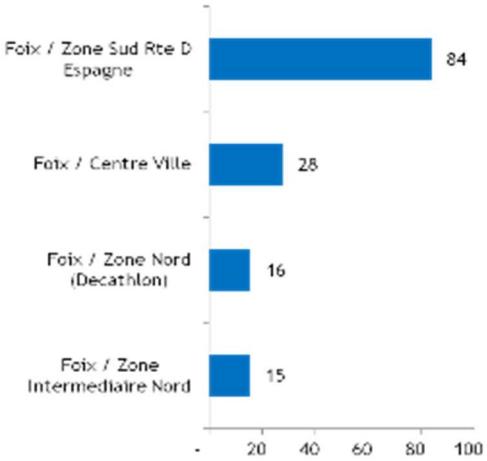

Source : enquête des flux de consommation des ménages – AID Observatoire 2014

A retenir :
L'appareil commercial est **concentré sur la commune de Foix, notamment sur les deux pôles commerciaux** que sont :

- la zone sud (principale zone commerciale du territoire où sont concentrées la plupart des grandes et moyennes surfaces alimentaires et non-alimentaires) ;
- le centre-ville de Foix qui représente 19% du niveau d'activité de la commune.

Varilhes compte de son côté une cinquantaine de commerces, alors que Verniolle accueille la zone commerciale de Graussette. Ces deux communes sont identiques en termes de « poids commercial », mais leur structure commerciale et leur attractivité sont différentes. En effet, Verniolle propose un commerce de grande distribution avec un hypermarché dans une zone commerciale, alors que Varilhes offre aux habitants un commerce de proximité.

On remarque une forte prédominance des services (coiffeurs, institut de beauté, banques et pharmacies), qui peuvent, en cas de surreprésentation, nuire à l'attractivité de la commune.

En ce qui concerne les commerces de proximité situés en centre-bourg, il existe une réelle problématique des locaux commerciaux vacants. Par exemple, à Varilhes, en 2017, on compte 20% de locaux commerciaux vacants et près de 23% à Verniolle [6].

[6] *Source : Etat des lieux de l'activité commerciale et des locaux vacants des communes de Varilhes et Verniolle, CA Pays Foix Varilhes, 22 mai 2017*

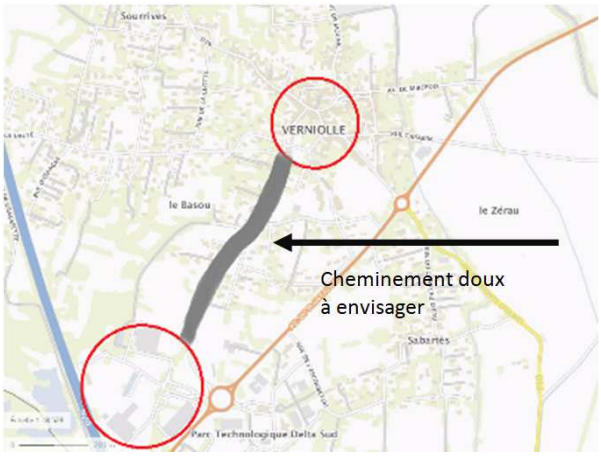

A Verniolle, l'accès à la zone commerciale de Graussette pour les habitants du centre bourg pourrait être facilitée en améliorant les cheminements doux.

En moyenne, dans la communauté d'agglomération, une très grande majorité de la population habite à moins de 10 minutes des services marchands et commerces de proximité que sont : écoles de conduite, librairies, banques, épiceries, boucheries et boulangeries.

Globalement, on constate que les communes situées au Nord-Est de Foix ont un accès un peu plus difficile aux commerces et services.

Malgré le maillage plutôt dense en matière de commerces de proximité et de grandes surfaces commerciales sur le territoire, l'usage du véhicule individuel pour s'y rendre est quasiment indispensable pour les habitants.

❖ Agriculture

Le secteur agricole représente 2 % des emplois sur le territoire de la communauté d'agglomération, qui compte 267 exploitations agricoles, dont 147 petites exploitations.

Une grande partie du territoire de la communauté est rurale et concernée par l'activité agricole. L'agriculture contribue ainsi de façon significative à l'activité économique des communes les plus rurales du territoire. La question de la transmission/reprise des exploitations agricoles, suite au départ en retraite des exploitants, est par exemple un fort enjeu non seulement pour le secteur, mais aussi pour le développement et le dynamisme des communes concernées.

La part de la surface agricole utile (SAU) par rapport à la superficie totale du territoire est de 31,6%. Les exploitants agricoles, par leur activité, concourent très largement à l'entretien et à la préservation des paysages. L'agriculture joue ainsi un rôle majeur dans la mise en valeur des paysages de la communauté d'agglomération.

Une dizaine d'exploitations agricoles travaillant en agriculture biologique sont recensées sur le territoire par le Civam Bio 09 (viande, fromage, miel, fruits et légumes, etc.), certaines proposant de la vente directe à la ferme ou vendant leurs productions notamment au marché hebdomadaire de Foix. Les circuits courts alimentaires sont en effet en développement, attirant habitants et touristes, notoriété des marchés de plein vent (notamment celui de Foix) en témoigne.

Il existe également des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) en activité (La Barguillère à Saint-Pierre de Rivière, Les Petites Blettes à Vernajoul, Les Paniers du Pic à Montgailhard) qui contribuent à rapprocher les producteurs ariégeois des consommateurs et à favoriser la solidarité des consommateurs vis-à-vis des producteurs, en assurant à ces derniers une rémunération régulière.

L'entretien et l'exploitation des forêts contribuent également à la préservation des paysages et des milieux sur le territoire.

❖ Tourisme : un territoire aux multiples attraits à développer

La communauté d'agglomération est l'une des cinq destinations touristiques du département.

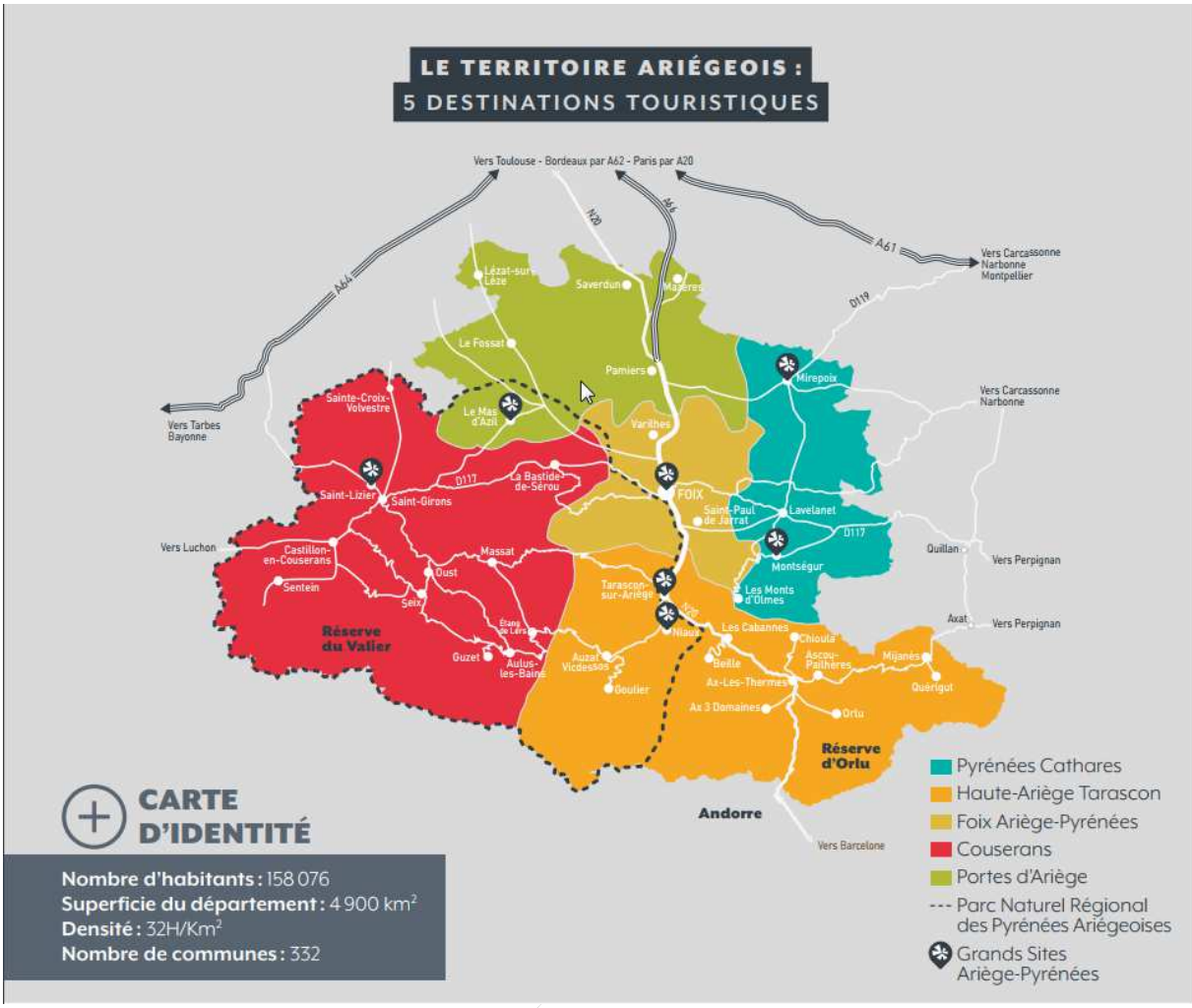

Source : Observatoire Touristique de l'Agence de Développement Touristique Ariège-Pyrénées – Chiffres clés du Tourisme en Ariège Pyrénées – Année 2016

Située au cœur de l'Ariège, aux portes de Toulouse, du Pays Cathare et de l'Andorre, la destination Foix-Ariège-Pyrénées est dotée de nombreuses richesses patrimoniales majeures. La destination est articulée autour d'un triptyque : sites de visites, espaces de pratiques, animations.

Les sites de visites : la ville de Foix, classée station de tourisme et appartenant au réseau des Grands sites du dispositif régional avec son centre historique et le château de Foix, la rivière souterraine de Labouiche, les Forges de Pyrène, etc.

Les sites de pratiques : la communauté d'agglomération offre également une grande diversité d'activités sportives et de pleine nature.

La rivière « Ariège » qui traverse le territoire du Sud au Nord est une épine dorsale qui structure l'offre de loisirs. Il existe une offre de loisirs aquatiques de pleine nature très riche avec le canoë kayak sur le stade d'eaux vives de Foix en particulier, mais également la possibilité de naviguer sur l'Ariège, la pêche en rivière, etc. Le centre aquatique de Foix, récemment créé, complète l'offre de loisirs aquatiques.

La destination Foix Ariège-Pyrénées offre également des loisirs sportifs sur terre tels que l'équitation, l'escalade, la randonnée pédestre (sentiers de randonnée entretenus par la communauté avec plusieurs sentiers de grande randonnée et des sentiers transfrontaliers à forte attractivité, tel que le chemin de Saint-Jacques de Compostelle ou le sentier cathare), le VTT... mais aussi dans les airs avec un site important de pratique du parapente au Prat d'Albis.

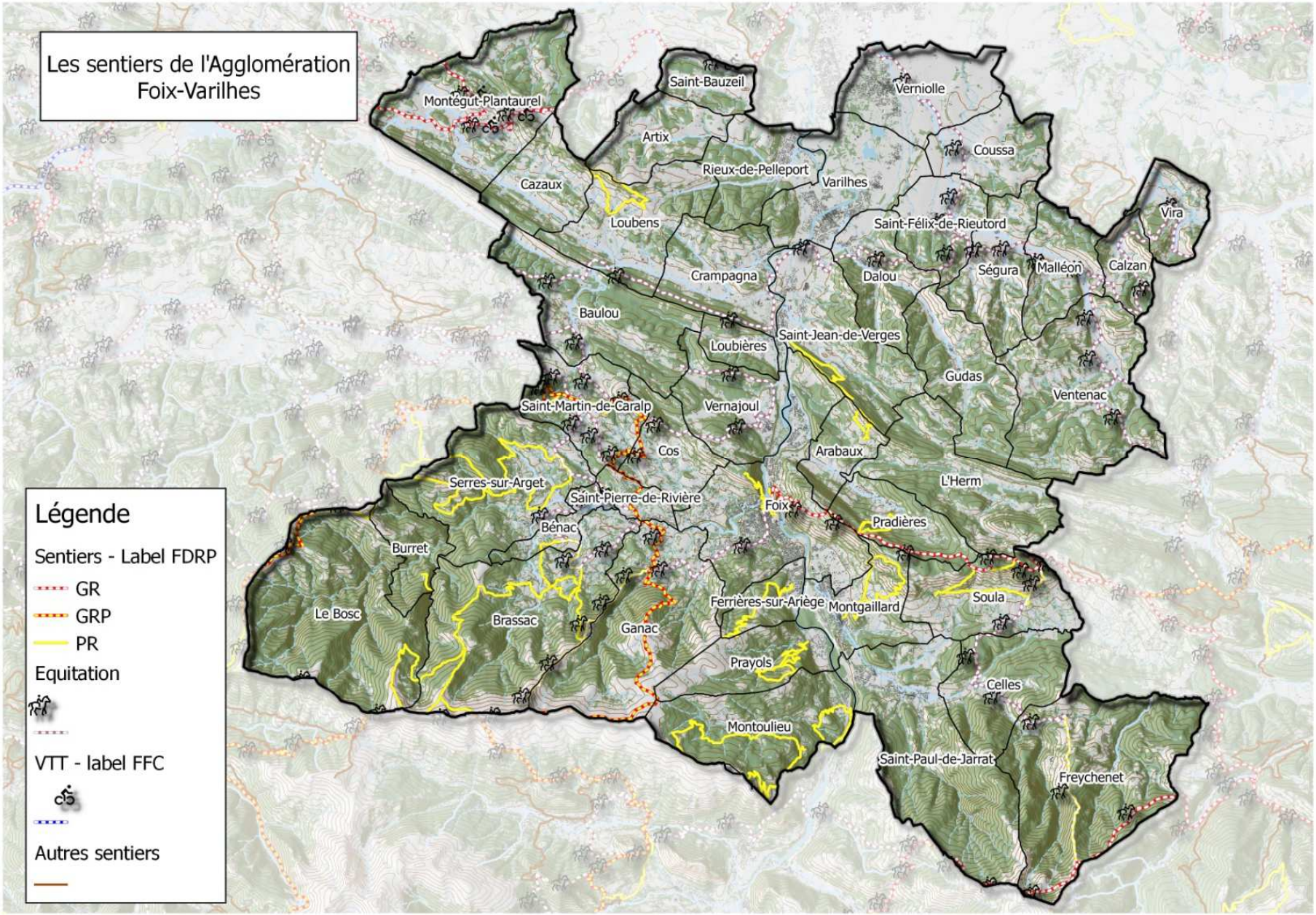
Les sentiers de l'Agglomération Foix-Varilhes
Légende
Sentiers - Label FDRP
GR
GRP
PR
Equitation
VTT - label FFC
Autres sentiers
Montégut-Plantaurel
Saint-Bauzeil
Verniolle
Artix
Coussa
Rieux-de-Pelleport
Varilhes
Cazaux
Loubens
Saint-Félix-de-Rieutord
Vira
Crampagna
Dalou
Ségura
Malléon
Calzan
Baulou
Saint-Jean-de-Verges
Loubières
Gudas
Ventenac
Saint-Martin-de-Caralp
Vernajoul
Cos
Arabaux
L'Herm
Serres-sur-Arget
Saint-Pierre-de-Rivière
Foix
Pradières
Bénac
Burret
Ferrières-sur-Ariège
Montgaillard
Soula
Le Bosc
Brassac
Ganac
Prayols
Celles
Montoulieu
Saint-Paul-de-Jarrat
Freychenet

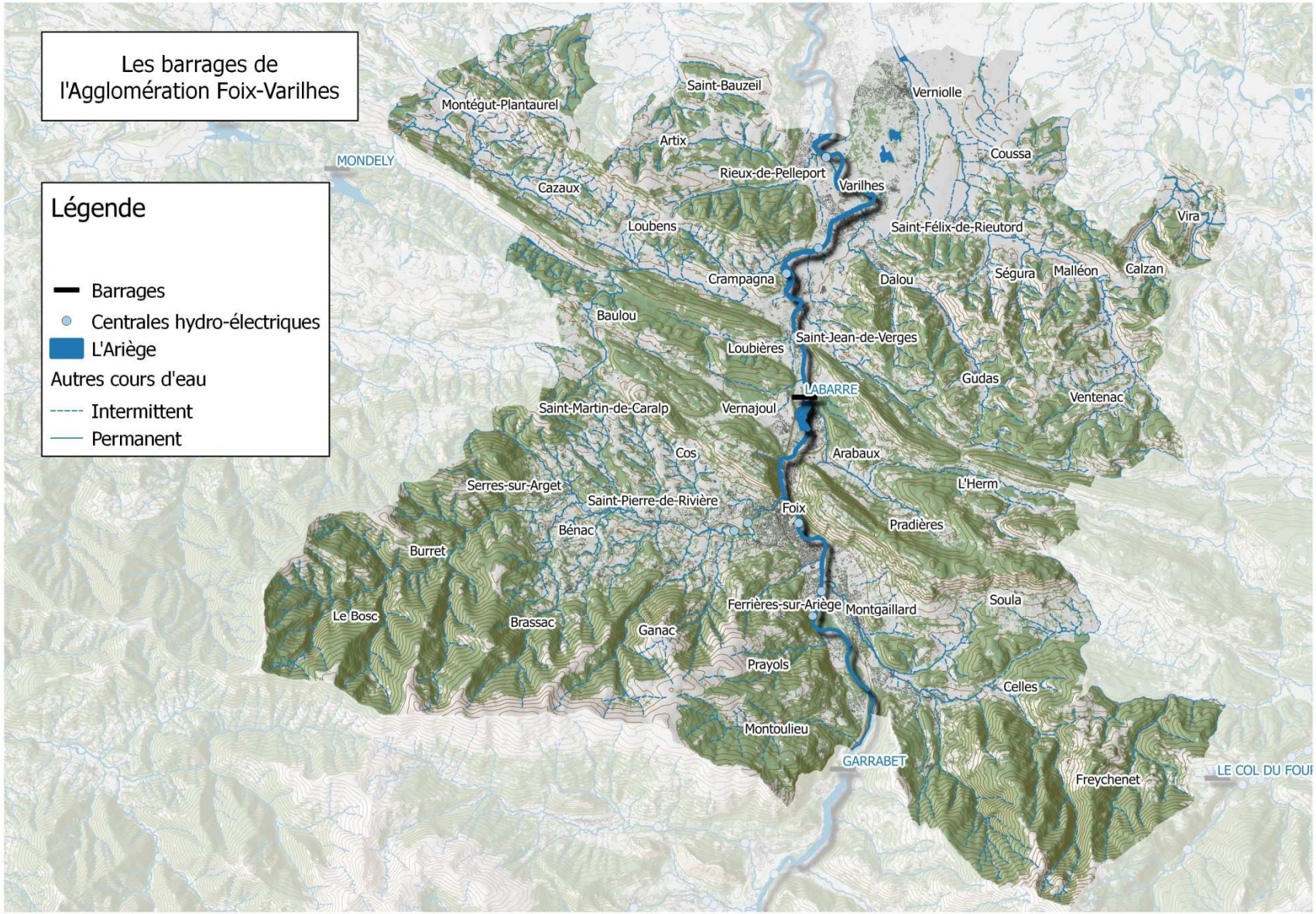
Les barrages de
l'Agglomération Foix-Varilhes
Légende
Barrages
Centrales hydro-électriques
L'Ariège
Autres cours d'eau
Intermittent
Permanent
Montégut-Plantaurel
Saint-Bauzeil
Verniolle
Artix
Coussa
MONDELY
Rieux-de-Pelleport
Varilhes
Cazaux
Vira
Loubens
Saint-Félix-de-Rieutord
Crampagna
Dalou
Ségura
Malléon
Calzan
Baulou
Saint-Jean-de-Verges
Loubières
Gudas
LABARRE
Ventenac
Saint-Martin-de-Caralp
Vernajoul
Cos
Arabaux
Serres-sur-Arget
L'Herm
Saint-Pierre-de-Rivière
Foix
Bénac
Pradières
Burret
Ferrières-sur-Ariège
Montgaillard
Soula
Le Bosc
Brassac
Ganac
Prayols
Celles
Montoulieu
GARRABET
Freychenet
LE COL DU FOU

La rivière « Ariège » qui traverse le territoire du Sud au Nord (Cf. carte ci-dessus) est aménagée au niveau du lac de Labarre, sur une zone de 6 hectares, au Nord de la commune de Foix. Les berges de l'Ariège font, quant à elles, l'objet de très peu d'aménagements permettant l'itinérance et les loisirs.

Les animations : il existe également des évènementiels de qualité qui contribuent à l'attrait du territoire pour les touristes tels que le festival international du film Résistance, le festival Jazz à Foix, Foix're de rue, Ingénieuse Afrique, les spectacles sons et lumières des Médiévales estivales, etc.

Le centre-ville de Foix est notamment apprécié pour ses possibilités de promenade, son château et ses paysages environnants. La ville médiévale et son architecture, la convivialité et l'accueil, sont des domaines dans lesquels existent encore des marges d'amélioration.

Pour organiser, promouvoir et communiquer sur l'offre touristique du territoire, la communauté d'agglomération s'appuie sur son office de tourisme intercommunal, dont les locaux à Foix ont été réaménagés et étendus, améliorant ainsi la visibilité de la destination touristique et l'accueil des visiteurs.

La clientèle familiale accompagnée d'enfants demeure majoritaire sur le territoire.

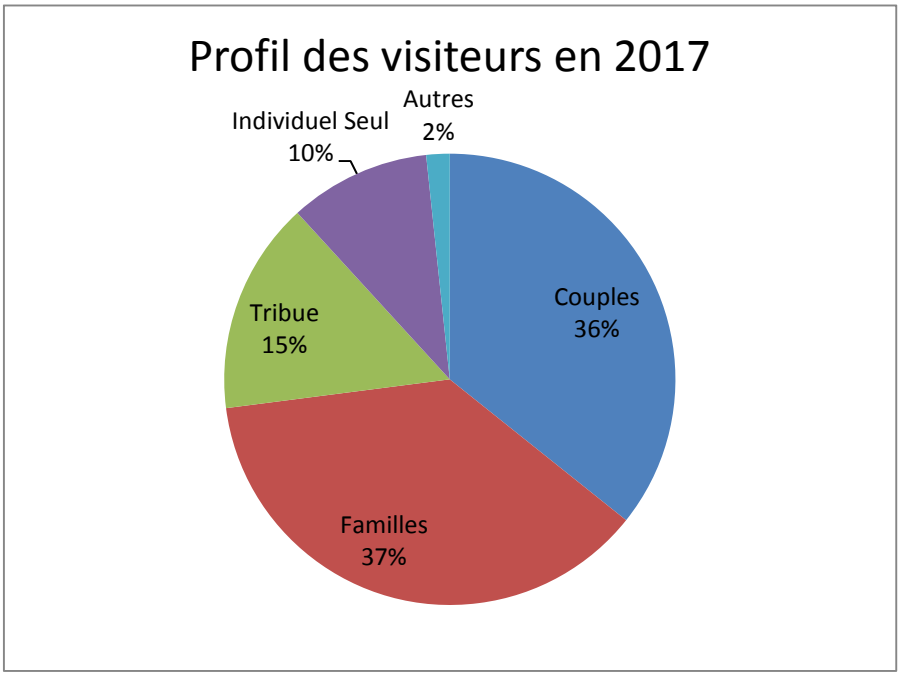

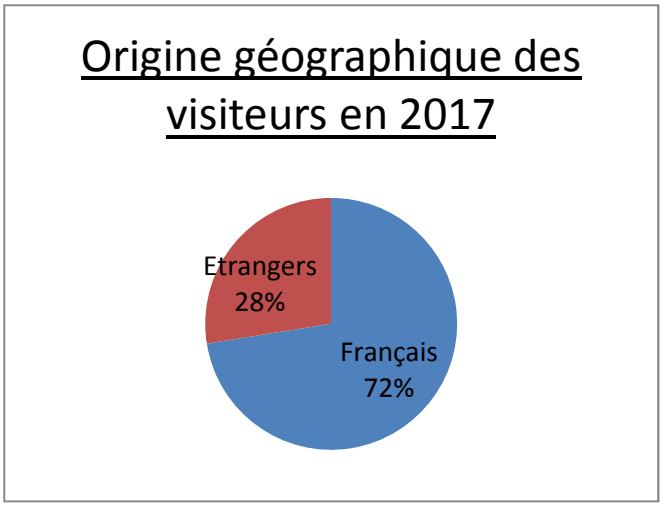

39% des touristes proviennent de la région Occitanie. En 2017, les touristes étrangers ont représenté 28% de la clientèle touristique ; ils viennent principalement d'Espagne, puis de Grande-Bretagne.

Parmi les Français :

- Occitanie : 39% avec prépondérance des Ariégeois qui correspondent à 15% des visiteurs français, puis des Haut-Garonnais 6%
- Nouvelle Aquitaine : 9%
- Ile-de-France : 8%
- Pays de la Loire : 7%.

Parmi les étrangers :

- Espagnols : 61%
- Anglo-Saxons : 15%
- Belges : 6%
- Néerlandais : 5%.

La destination compte 2 662 lits touristiques marchands en 2017, soit environ 10% du total des lits marchands du territoire départemental. La majorité de ces lits se concentre sur l'hôtellerie de plein air avec 9 structures et 545 emplacements. On compte 8 hôtels sur le territoire, pour 422 lits, soit 17% de l'offre départementale en nombre de lits. Le nombre de lits en chambres d'hôtes a quant à lui augmenté de 47% depuis 2010, on en dénombre 124 en 2017.

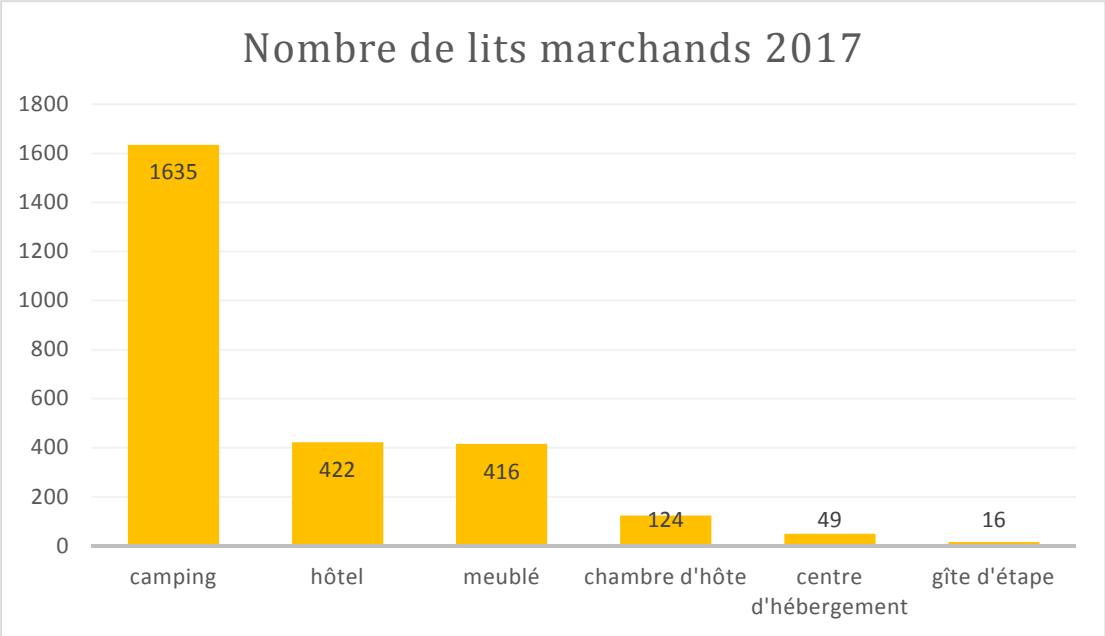

Les touristes séjournant en Ariège réalisent des excursions à la journée. La plupart des touristes excursionnistes se rendant sur le territoire de la communauté d'agglomération pour visiter cette destination touristique sont hébergés en dehors de celle-ci (Cf. carte ci-après). Mais son pouvoir d'attraction pour les visites est très fort.

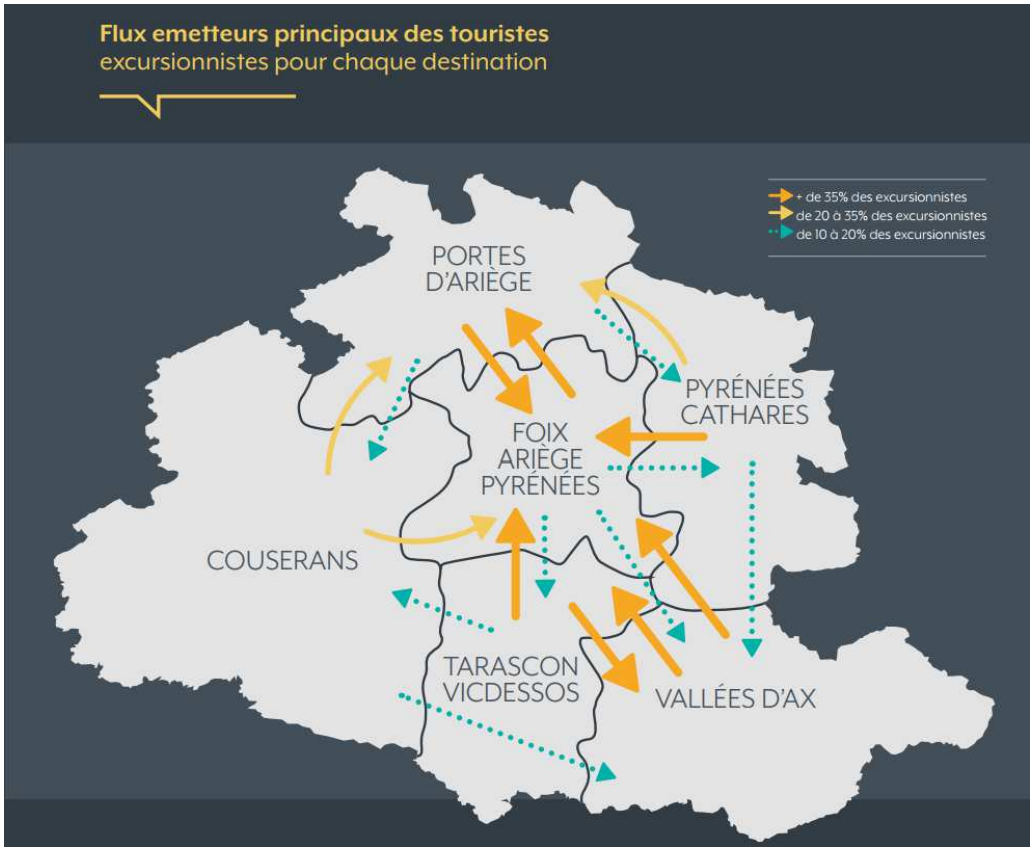

Source : Observatoire Touristique de l'Agence de Développement Touristique Ariège-Pyrénées – Chiffres clés du Tourisme en Ariège Pyrénées – Année 2016

En effet, la destination Foix Ariège-Pyrénées est le principal territoire récepteur d'excursionnistes : 31% des excursions effectuées par des touristes hébergés sur le département ont été réalisées à destination du territoire Foix Ariège-Pyrénées. C'est cette zone qui bénéficie de l'attractivité la plus forte en la matière : son taux de réception excursionnistes d'Ariège était de 33% en janvier, février et 2006, et de 29% en juillet, août et septembre 2016.

La ville de Foix bénéficie d'une forte attractivité touristique grâce à ses animations et à la présence du Château Comtal, le site touristique le plus visité du département (88 148 entrées en 2016).

Les excursionnistes viennent également découvrir la rivière souterraine de Labouiche, 3ème site le plus visité d'Ariège avec ses 54 246 entrées en 2016, et les Forges de Pyrène à Montgaillard, dont la communauté d'agglomération assure l'exploitation, avec 30 110 entrées.

Services et équipements à la population

❖ Un pôle de services de centralité

Foix, ville préfecture du département, accueille l'ensemble des services et administrations répondant aux besoins de la population ; on la qualifie de pôle de centralité. La commune de Varilhes offre des services intermédiaires. D'autres pôles locaux complètent cette armature et garantissent la solidarité et la complémentarité urbain-rural.

Ce sont notamment le cas de des communes de Varilhes, Verniolle et Montgailhard et Saint-Jean de Verges qui souhaitent s'inscrire dans le dispositif « bourgs-centres » proposé par la Région Occitanie. L'offre territoriale est ainsi complète et équilibrée au sein de la communauté. Les services présents dans l'agglomération bénéficient à une population qui dépasse son périmètre administratif.

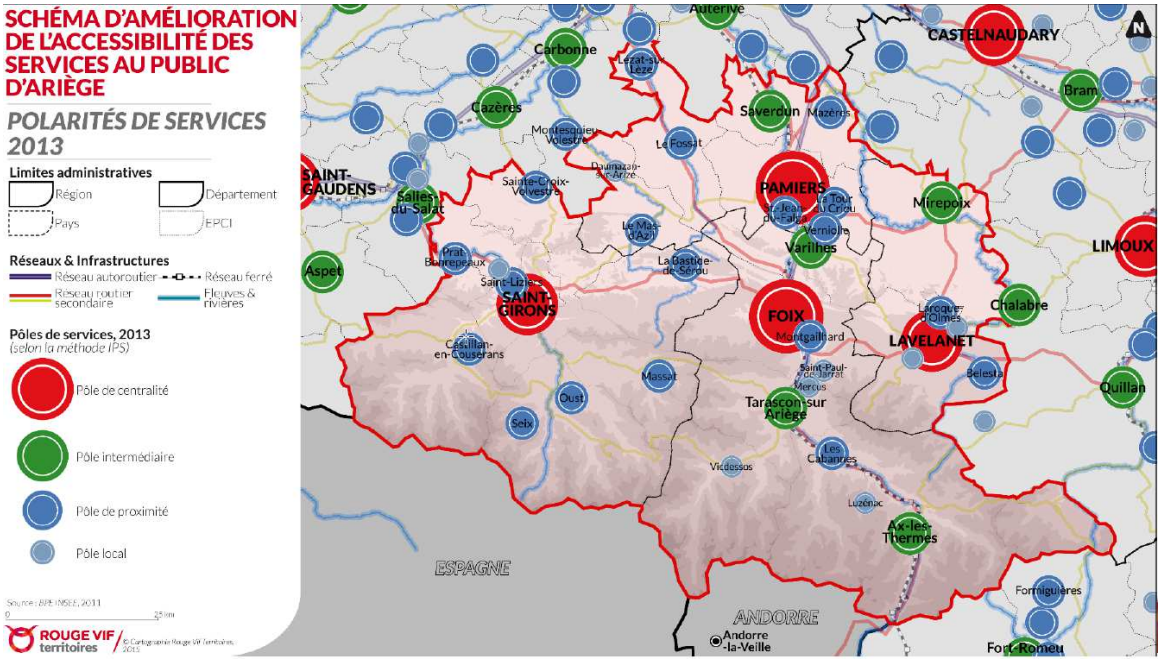

La métropole toulousaine, par son poids économique et le niveau de services dont elle dispose (aéroport, salle de spectacle d'envergure régionale, offre de formations supérieures, etc.), constitue le pôle métropolitain de référence de la quasi-totalité des habitants du territoire. Le réseau d'infrastructures (routes, voie ferrée) de la vallée de l'Ariège permet et renforce cette polarisation toulousaine.

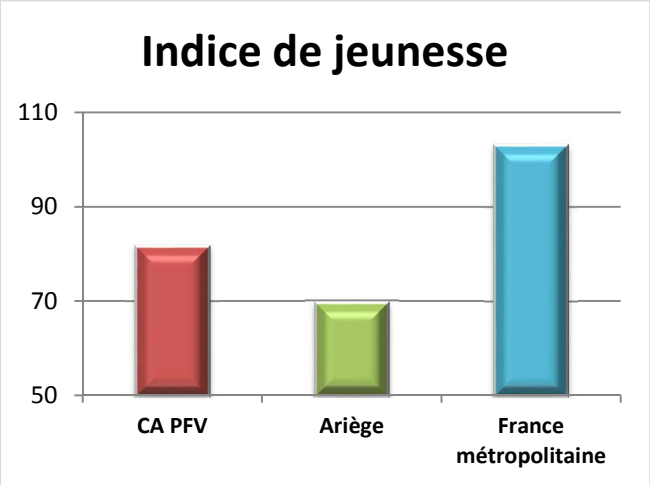

L'ensemble des caractéristiques démographiques du territoire induisent des besoins en services et équipements particuliers.

En effet, l'indice de jeunesse, en 2013, qui renseigne sur les équilibres de la structure de la population par âge (rapport entre la population de moins de 20 ans et celle de plus de 60 ans) est relativement faible par rapport au niveau national, mais relativement élevé par rapport à la moyenne départementale qui est de 69,5.

Cela signifie qu'il y a plus de personnes de plus de 60 ans sur le territoire que de jeunes de moins de 20 ans [7].

De plus, en 2013, le taux de dépendance économique est fort, même s'il est moins important que pour le reste du territoire ariégeois.

Il s'agit donc pour la communauté d'agglomération de proposer des services qui répondent aux besoins d'une population relativement âgée, sans oublier la jeunesse présente sur le territoire.

Services et équipements à destination de l'enfance et de la jeunesse

Environ 16% de la population est âgée de moins et 14 ans [8]. Le territoire est relativement bien pourvu en services enfance/jeunesse. Pour ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, il compte plusieurs multi-accueils, une crèche familiale, des relais assistantes maternelles, ainsi que des centres de protection maternelle et infantile.

Depuis plus de 25 ans, les élus des communautés de communes du Pays de Foix et du Canton de Varilhes ont affirmé leur souci de répondre à la demande et aux besoins de services et d'équipements à la population. A travers cette ambition, il s'agissait à la fois de concrétiser un projet de territoire mais aussi de développer des services mutualisés dont chaque commune n'aurait pu se doter seule.

L'analyse de l'évolution démographique du territoire met en évidence le dynamisme du solde naturel et donc l'enjeu que constituent les services proposés aux familles. La communauté d'agglomération, forte des compétences dont elle a hérité des deux ex communautés de communes, propose une offre diversifiée et conséquente tant sur le secteur de la petite enfance que sur celui de l'enfance.

<u>Les services proposés :</u>

En matière d'accueil de la petite enfance, les services proposés sur le territoire sont :

- 6 structures d'accueils collectifs (multi-accueils) réparties sur le territoire (Crampagna, Ferrières, Foix, Montgailhard, Varilhes, Verniolle) pour un total de 165 places ;
- 1 crèche familiale (Ferrières) agréée pour 44 places ;
- 2 relais d'assistantes maternelles - RAM (Ferrières et Varilhes) qui représentent 186 assistantes maternelles ;
- 2 lieux d'accueils enfants-parents - LAEP (Foix et Varilhes)

En faveur de l'enfance, les services proposés sont :

- 3 accueils de loisirs sans hébergement – ALSH (Foix, Varilhes, Verniolle)

En termes d'offre culturelle diversifiée tout public, sont mis en place les services suivants :

- 2 ludothèques (Ferrières et Varilhes).

[7] *Source : Insee, RP 2013*
[8] *Source : Insee, RP 2013*

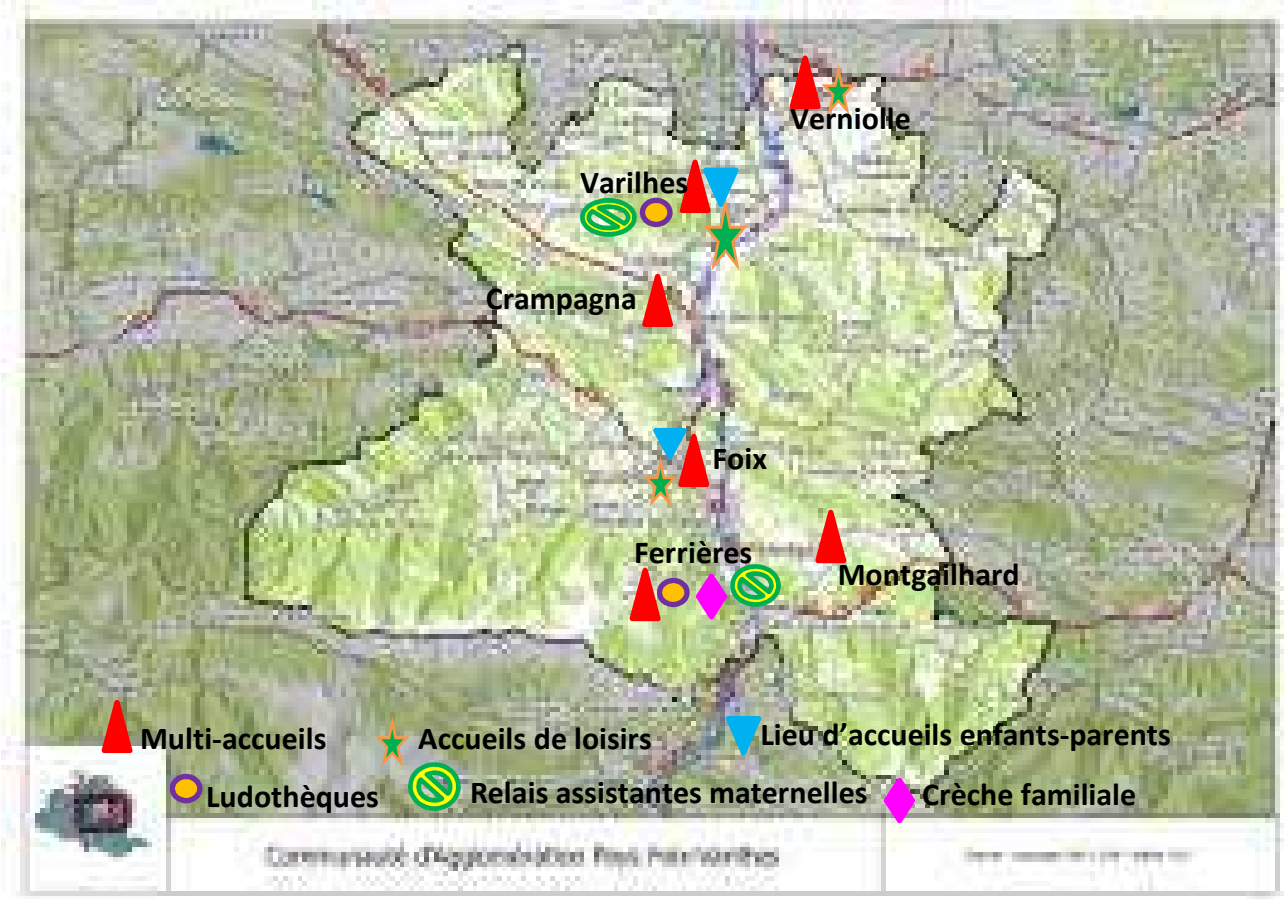

La gestion des structures implantées sur le territoire de l'ex communauté de communes du Canton de Varilhes est assurée par l'association Delta Enfants Jeunes, par convention pluriannuelle d'objectifs.

Les services de l'ex communauté de communes du Pays de Foix sont assurés en gestion directe hormis la gestion des temps d'accueils extra-scolaires (vacances scolaires) et périscolaires du mercredi après-midi (périodes scolaires) qui est confiée par délégation de service public à l'association Les Francas du Pays de Foix.

Intégration des services petite enfance, enfance du territoire de l'ex communauté de communes du Canton de Varilhes

Au 1er janvier 2018, la communauté d'agglomération, dans un souci d'harmonisation des services, prend en gestion directe les structures confiées jusqu'au 31 décembre 2017, par convention pluriannuelle d'objectifs, à l'association Delta Enfants Jeunes. Ainsi, l'ensemble de l'activité et des salariés de l'association sont repris par la communauté au même titre que les structures de l'ex communauté de communes du Pays de Foix.

Cela permettra un développement harmonieux qui préserve l'équilibre entre les modes de garde collectifs et individuels et l'harmonisation des pratiques sur le territoire.

La dynamique du territoire en termes d'offre d'accueil permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle est reconnue par la Caisse d'allocations familiales (CAF) qui a signé un contrat enfance jeunesse (CEJ) avec les ex communautés de communes et les différentes structures.

En matière de service d'éducation, le maillage du premier degré (écoles maternelle et élémentaire) est performant. On dénombre sur le territoire (Foix) : un collège, deux lycées (un lycée professionnel et un lycée général avec internat) et un centre de formation des apprentis (CFA). L'offre universitaire est concentrée sur la métropole Toulousaine, néanmoins le territoire accueille le centre universitaire de Foix avec près de 400 étudiants (antenne de l'université de Toulouse).

La gestion du pôle jeunesse intercommunal a été confiée à l'association PAAJIP (Pôle agglomération adolescence jeunesse information prévention) au vu de son projet et de son approche globalisée de la jeunesse (éducative, citoyenne, médiatrice, préventive, informative) et cela sur l'ensemble du territoire.

Les différents acteurs et partenaires associatifs sont localisés principalement sur la ville de Foix.

On constate enfin une carence en matière de locaux ou d'infrastructures permettant la pratique d'activités culturelles ou artistiques, notamment musicales, prisées par les jeunes.

Services et équipements à destination des personnes âgées

En 2013, 20,3% des habitants du territoire étaient âgés de plus de 65 ans et 10,6% de plus de 75 ans, situant le territoire dans la moyenne départementale [9]. Cette population, qui est potentiellement dépendante, oriente naturellement l'action à mener par la communauté en matière d'offre de services.

Trois établissements destinés à accueillir des personnes âgées, autonomes à dépendantes, sont présents sur le périmètre de la communauté d'agglomération : l'EHPAD Bellissen à Foix, le Château à Verniolle et le Foyer logement Bleu Printemps à Varilhes.

Néanmoins, seul le foyer logement de Varilhes permet un accueil de personnes âgées autonomes ou légèrement dépendantes : il compte 24 logements et fait actuellement l'objet de travaux d'extension. Cet intermédiaire, entre maintien à domicile et EHPAD, n'existe pas sur la commune de Foix.

La communauté gère un centre local d'information et de coordination (CLIC) composé de deux antennes, une à Foix, l'autre à Varilhes, qui effectue un accompagnement social, administratif et psychologique des personnes âgées et/ou handicapées et de leur famille.

En dehors de ces structures particulières, le vieillissement de la population du territoire nécessite la présence de services particuliers, de santé, mais aussi de moyens de locomotion adaptés, de commerces de proximité développés, d'un réseau associatif dense proposant des activités variées qui contribuent à créer du lien social entre les habitants du territoire.

Vie associative

Le tissu associatif est très dense sur le territoire. De nombreuses associations sportives, culturelles, d'aide aux personnes, humanitaires, notamment dans les communes de Foix, Varilhes et Verniolle, dynamisent le territoire aux côtés d'associations de villages pour l'animation de chacun d'entre eux.

Ce tissu associatif contribue à la renforcer la cohésion sociale et favorise l'animation et l'attractivité du territoire.

---

[9] *Source : Insee, RP 2013*

Equipements sportifs, culturels et de loisirs

Plusieurs infrastructures sportives structurantes maillent le territoire, tels que le centre aquatique à Foix, la piscine à Varilhes, de nombreux équipements sportifs (stade d'eaux vives, stade d'athlétisme, dojo, salles omnisports, etc.). Certains de ces équipements sont mis à disposition des associations sportives.

Le territoire est riche d'une salle culturelle, l'Estive, scène nationale de Foix et de l'Ariège. Cette salle rayonne sur tout le département, par-delà les « frontières » de la communauté d'agglomération et propose des spectacles, des conférences, des représentations théâtrales... de grande qualité.

La communauté d'agglomération gère le réseau des médiathèques, bibliothèques et ludothèques qui maillent le territoire, en faveur d'un accès égal à la lecture et aux jeux pour le plus grand nombre.

Elle gère une école de musique intercommunale composée de deux antennes, une à Foix, l'autre à Varilhes, accueillant plus de 350 élèves.

On compte également un cinéma, Le Rex à Foix et la salle de l'Estive qui projette également des films.

Environnement et cadre de vie

Le territoire est fortement maillé et organisé en faveur de la préservation de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie. Différents programmes, dispositifs et acteurs concourent à la mise en œuvre de ces politiques : schéma de cohérence territoriale - SCoT de la Vallée de l'Ariège, politique de la ville et rénovation urbaine, Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, etc.

Schéma de cohérence territoriale de la vallée de l'Ariège

Le SCoT de la Vallée de l'Ariège englobe l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération, ainsi que la communauté de communes du Pays de Tarascon-sur-Ariège et la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées. Dès son élaboration, de 2011 à 2015, les deux anciennes communautés de communes (Pays de Foix et Canton de Varilhes) se sont fortement investies dans cette démarche.

Les principaux enjeux du SCoT se concentrent sur [10] :

- la connexion Est-Ouest du territoire avec la problématique du franchissement d'obstacles que sont la rivière Ariège, la RN20, l'A66 ainsi que les secteurs urbanisés de Pamiers à Saint-Paul de Jarrat et du secteur tarasconnais en fond de vallée constituant un « continuum urbain », créant ainsi un effet de barrière ;

- l'axe de la rivière Ariège, qui constitue la colonne vertébrale du territoire, en cumulant les fonctions de cœur de biodiversité et corridor écologique ;

- l'enjeu « trame verte et bleue » de la plaine passant par la restauration, voire la création de corridors écologiques reliant les divers réservoirs biologiques en s'appuyant sur les infrastructures écologiques de types mares, haies, fossés, prairies, etc. ;

- la réintégration de la nature au sein des espaces urbains, notamment au sein de l'espace stratégique central pour les rendre plus perméables aux espèces, améliorer le cadre de vie des habitants et développer leur sensibilité à la biodiversité, sa nécessité et sa protection et enfin pour contrecarrer l'effet « d'îlot de chaleur urbain » ;

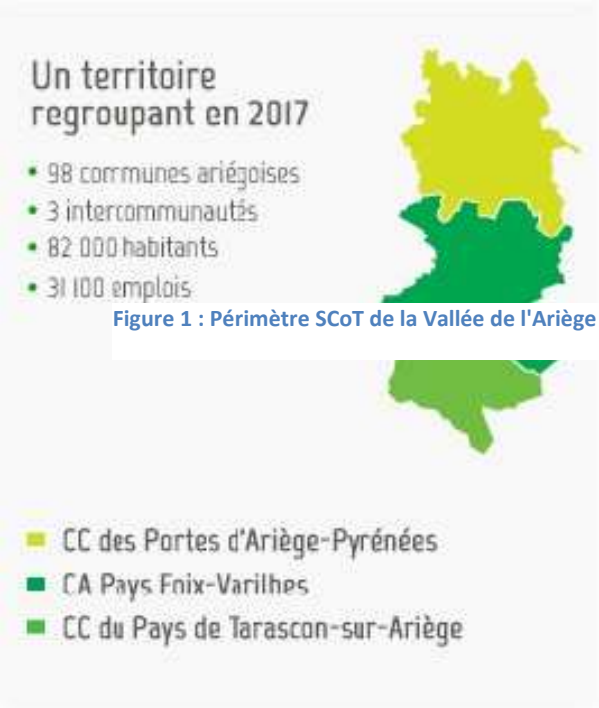

Figure 1 : Périmètre SCoT de la Vallée de l'Ariège 2017

- la mise en dynamique de l'image « nature » du territoire à travers le tourisme vert, les activités sportives, de loisirs et de plein air sur l'ensemble du territoire du SCoT ;

- le développement des connaissances naturalistes sur la partie Nord du territoire, et notamment dans le terrefort et la plaine, afin de mieux connaître la biodiversité pour mieux la préserver.

[10] *Source : Projet d'Aménagement et de Développement Durables – version approuvée le 10 mars 2015, SCoT de la Vallée de l'Ariège*

Bon nombre de ces enjeux concernent le territoire de la communauté d'agglomération.

Par exemple, en ce qui concerne les paysages dans la vallée de l'Ariège, les objectifs à poursuivre sont de deux ordres :

- d'une part, définir une trame verte et bleue qui engagera les acteurs de la vallée. Son identification permettra de stopper l'effet « continuum urbain » ;
- d'autre part, développer des cheminements permettant d'accéder et de longer la rivière. Trait d'union entre tous les territoires constitutifs du SCoT, la rivière peut ainsi (re)devenir un élément emblématique et identitaire fort. Sa reconquête à des fins de découverte, de loisirs et d'activités sportives, contribuera à forger cette identité ariégeoise.

Politique de la ville

En septembre 2015, la ville de Foix a signé un contrat de ville avec l'Etat, le conseil régional et le conseil départemental, pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans le quartier prioritaire clairement identifié qui se trouve dans le centre ancien de Foix. Depuis le 1er janvier 2017, la politique de la ville relève de la compétence de la communauté d'agglomération, dont l'exercice est partagé avec la ville de Foix.

Le contrat de ville poursuit des enjeux forts de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique.

Pilier cadre de vie et renouvellement et urbain
Orientation 1 : rénover l'habitat ancien et dégradé
Orientation 2 : développer une nouvelle stratégie de logement
Orientation 3 : intégrer une approche durable de l'urbanisme

Pilier cohésion sociale
Orientation 1 : favoriser la réussite éducative
Orientation 2 : faire une place aux jeunes dans la vie de la cité et les rendre acteurs de leur projet
Orientation 3 : permettre l'accès aux soins pour tous
Orientation 4 : favoriser l'inclusion sociale des habitants

Pilier emploi et développement économique
Orientation 1 : développer une stratégie touristique territoriale intégrée
Orientation 2 : favoriser la vie économique et la restructuration commerciale de proximité
Orientation 3 : mobiliser efficacement les leviers d'accès à l'emploi pour les habitants du quartier prioritaire.

La politique de la ville permet de cibler des crédits de droit commun en faveur du renouvellement urbain du centre-ville de Foix.

Habitat et logement

Le territoire de la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes comptabilise 18 210 logements en 2014[11], dont plus de 75% sont des maisons individuelles.

Parmi ces 18 210 logements, on dénombre :

- 14 535 résidences principales, dont plus de 45% ont été construites entre 1946 et 1990. Par ailleurs, concernant la typologie des résidences principales, plus de 75% sont des 4/5 pièces et plus ;
- 1 816 résidences secondaires qui représentent 10% du total des logements ;
- 1 859 logements vacants, soit 10,2% (pour 9,4% à l'échelle départementale).

Concernant le statut d'occupation dans les résidences principales, on dénombre en 2014 plus de 9 600 propriétaires, et plus de 4 400 locataires (dont 637 locataires HLM).

La rénovation du parc privé bénéficie d'outils mis en place localement par la communauté d'agglomération avec l'appui de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Les enjeux en matière de rénovation des logements sont en effet importants, en particulier en termes de performance environnementale et énergétique (lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, lutte contre la précarité énergétique), de même que l'adaptation de ce parc à l'évolution des besoins de la population.

Aucune commune n'est soumise à l'obligation de compter 25% de logement sociaux sur le parc des résidences principales, en application des dispositions de l'article 55 modifié de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU).

Mobilités

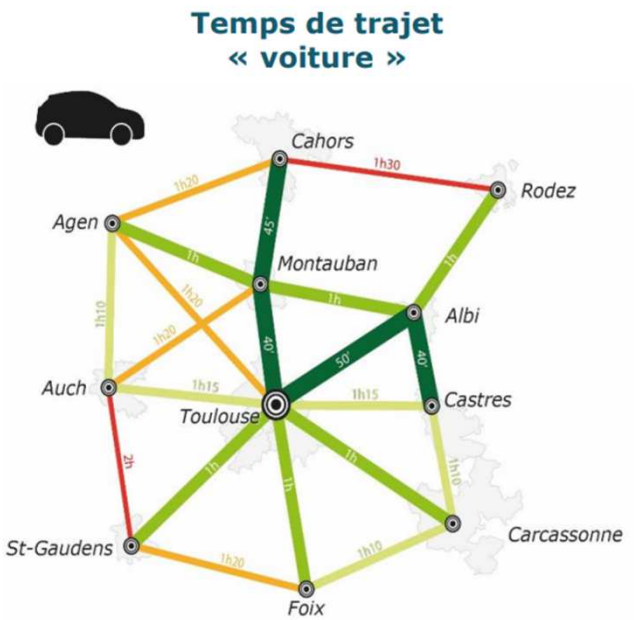

Source : Etude AUAT – Présentation le 19 juillet 2017 - « La coopération métropolitaine en chemin »

[11] Insee, RP 2014

Le territoire est traversé du Nord au Sud par la N20, d'Ouest en Est par la D117 qui relie Saint-Girons à Lavelanet. Sa position centrale par rapport au territoire départemental en fait un territoire de passage et très fortement irrigué par des accès routiers.

Le territoire est également desservi par le train, avec la voie ferrée. Le TER provenant de Toulouse et à destination de La Tour de Carol s'arrête en gare de Varilhes et Foix à chacun de ces trajets, et de Saint-Jean de Verges. A noter également la présence d'un service de transport interurbain par autocars (lignes à 1 €) précédemment géré par le département, désormais de compétence régionale, sur les axes Pamiers - Tarascon, Saint-Girons – Foix et Lavelanet - Foix.

En dehors de ces axes principaux, les habitants du territoire sont très dépendants de leur véhicule personnel pour se rendre au travail ou pour leurs loisirs.

Un service de transport à la demande (TAD) géré par la communauté d'agglomération fonctionne sur le territoire : 10 lignes desservent différents points du secteur de Varilhes et 3 lignes desservent le marché du vendredi matin pour cinq communes rurales aux alentours de Foix.

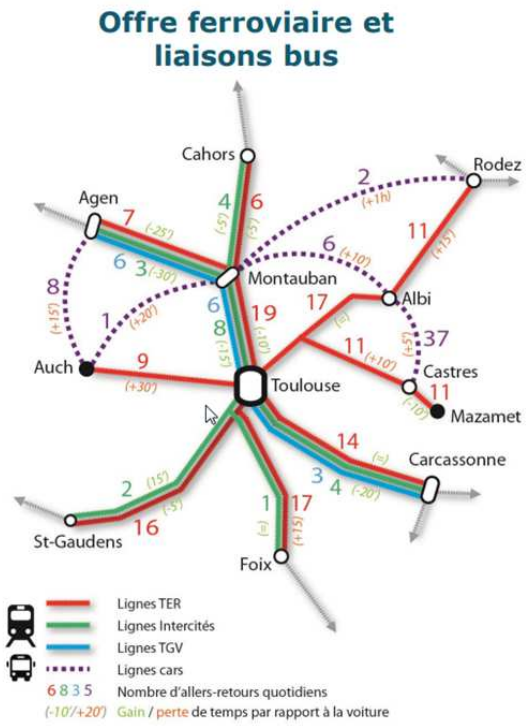

Source : Etude AUAT – Présentation le 19 juillet 2017 – « La coopération métropolitaine en chemin »

La navette interurbaine Foix-Montgailhard étend ses 5 lignes sur l'ensemble des secteurs de la ville de Foix et jusqu'à la commune de Montgailhard. Un effort d'adaptation de la fréquence et des horaires reste à fournir pour notamment améliorer l'adéquation avec les horaires des trains pour les étudiants et les actifs.

La question de la mobilité est un enjeu fort du développement du territoire nécessitant d'avoir une vision à la fois territoriale mais aussi à l'échelle du SCoT. Des études dans ce sens sont en cours.

Les flux cumulés d'actifs entre la métropole toulousaine et la zone Foix-Pamiers (dans les deux sens), pour des déplacements domicile-travail, sont les troisièmes plus nombreux (2 700 par jour) sur l'ensemble des villes moyennes se situant autour de la métropole [12]. Ces liens sont facilités par le réseau autoroutier et l'offre TER. Néanmoins l'offre TER n'est pas suffisamment connectée au réseau urbain Toulousain.

Environnement

Dans le domaine de l'environnement, la communauté d'agglomération est compétente notamment en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers. Le volet « traitement » est exercé par le SMECTOM du Plantaurel pour la totalité du territoire, alors que le volet « collecte » est assuré par le SMECTOM sur le territoire de l'ex communauté du Canton de Varilhes et en régie sur le territoire de l'ex communauté de communes du Pays de Foix.

[12] *Etude AUAT – Présentation le 19 juillet 2017 – « La coopération métropolitaine en chemin »*

La communauté d'agglomération, pour répondre à des enjeux environnementaux importants, s'inscrit également dans le cadre de politiques contractuelles volontaristes.

A ce titre, le territoire est lauréat de l'appel à projet Territoires à énergies positives pour la croissance verte (TEPCV). La « communauté des TEPCV » joue un rôle essentiel pour engager les territoires dans la transition énergétique. Des actions concrètes sont ainsi déclinées localement pouvant contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, à encourager la réduction des besoins d'énergie et à développer des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes, notamment :

- organisation des nuits de la thermographie
- réduction de l'intensité lumineuse de l'éclairage public
- défi des familles à énergie positive
- formation à l'éco-conduite des agents des services techniques
- aide à la rénovation énergétique des bâtiments
- gestion des bio-déchets par le compostage

La politique énergétique et climatique du territoire passe également par un Plan climat air énergie territorial (PCAET), dont l'élaboration a été confiée par la communauté d'agglomération eu syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège, permettant d'assurer une cohérence à l'échelle des trois intercommunalités composant le territoire du SCoT.

Le PCAET sera le document-cadre de la politique énergétique et climatique de la Vallée de l'Ariège et de la communauté d'agglomération. A la fois stratégique et ambitieux, ce plan s'articulera autour de plusieurs actions structurantes :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables.

Un diagnostic construit autour de ces axes permettra l'élaboration d'une stratégie territoriale à l'échelle du SCoT et sa déclinaison par des programmes d'actions sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Il est à noter que la principale source d'énergie renouvelable sur le territoire est l'énergie hydroélectrique (le territoire compte six centrales hydroélectriques).

Il existe également une centrale de cogénération à Montgailhard (valorisation de la combustion du bois en électricité et chaleur) et une usine de production de granulés de bois (entreprise BGA).

La politique de développement des énergies renouvelables sera définie dans le cadre du PCAET porté par le syndicat mixte du SCoT de la vallée de l'Ariège, en cohérence et en conformité avec le SCoT.

L'exercice de la compétence gestion, restauration et entretien des cours d'eau est actuellement assuré par trois syndicats de rivières :

- le SYMAR, pour la vallée de l'Ariège
- le SMIVAL, pour la vallée de la Lèze
- le SBGH, pour la vallée du Grand Hers

L'évolution de la règlementation dans ce domaine pour le 1er janvier 2018 rend l'exercice de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dite GEMAPI, obligatoire pour les communautés d'agglomération.

Cette nouvelle compétence demande un important travail préparatoire afin de couvrir l'ensemble du territoire et d'intégrer la partie « prévention des inondations » dans les statuts des différents syndicats. Ainsi, au 1er janvier 2018 la compétence GEMAPI sera transférée aux quatre syndicats de rivières couvrant l'intégralité du territoire (le SMBVA, pour la vallée de l'Arize, devant compléter la liste des syndicats pour couvrir l'ensemble du territoire).

Il est enfin à noter que près de la moitié des communes (18) de la communauté d'agglomération se situent sur le périmètre du Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises. Sur ces communes, la faune, la flore, les milieux, les paysages, l'architecture, le patrimoine culturel, les savoir-faire sont reconnus nationalement pour leur qualité remarquable. Le PNR constitue une véritable image de marque pour le territoire qu'il englobe. Les richesses patrimoniales et culturelles sont un levier de développement touristique pour le territoire. En effet, ces spécificités offrent de réelles potentialités notamment en matière touristique.

Les actions du PNR sont guidées par sa charte, qui fixe ses objectifs et ses moyens d'action pour 12ans (2009-2021).

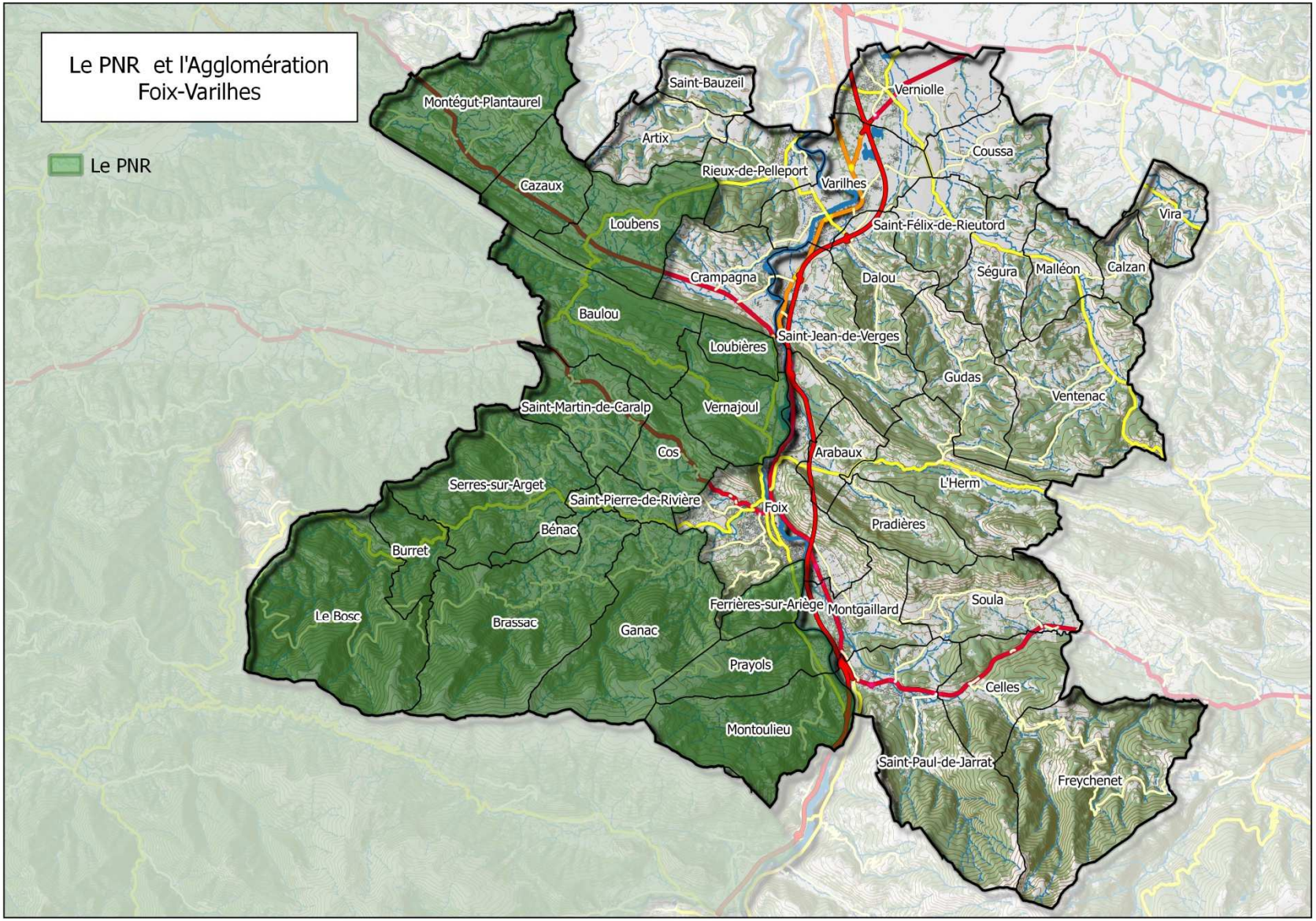
Le PNR et l'Agglomération Foix-Varilhes
Le PNR
Montégut-Plantaurel
Saint-Bauzeil
Verniolle
Artix
Coussa
Rieux-de-Pelleport
Varilhes
Cazaux
Loubens
Saint-Félix-de-Rieutord
Vira
Crampagna
Dalou
Ségura
Malléon
Calzan
Baulou
Saint-Jean-de-Verges
Loubières
Gudas
Ventenac
Saint-Martin-de-Caralp
Vernajoul
Cos
Arabaux
L'Herm
Serres-sur-Arget
Saint-Pierre-de-Rivière
Foix
Bénac
Pradières
Burret
Ferrières-sur-Ariège
Montgaillard
Soula
Le Bosc
Brassac
Ganac
Prayols
Celles
Montoulieu
Saint-Paul-de-Jarrat
Freychenet

Le projet de territoire

Le projet de territoire s'inscrit dans une réflexion et une volonté politique globale, au regard du diagnostic élaboré. Il est pensé comme le fil conducteur que le territoire suivra pour construire l'avenir de la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes et des habitants qui y vivent, dans le respect de chacun, en s'appuyant sur ses forces et ses potentialités.

Le projet territorial : garantir la qualité de vie pour tous, répondre aux défis du renouvellement et de l'innovation

Dans tous ses domaines de compétences, la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes apporte des moyens dédiés pour agir et réussir. La CAPFV mènera ainsi des politiques et des projets :

- qui agiront en priorité pour la croissance et l'emploi dans le cadre d'une stratégie dynamique de développement durable ;
- qui seront attentifs aux besoins spécifiques des habitants afin de garantir l'égalité des chances et le bien vivre ensemble sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- qui veilleront à la prise en compte des situations territoriales qui justifient un effort de solidarité ;
- qui feront de la complémentarité et des interdépendances urbain / rural un ressort de croissance ;
- qui seront respectueux de l'environnement et du cadre de vie.

Dans la mise en œuvre de son projet, la communauté d'agglomération fera des coopérations territoriales un facteur majeur de réussite pour le renouvellement de son dynamisme. Le projet d'agglomération a vocation à mobiliser l'ensemble de ses forces vives :

- dans les dynamiques de la région Occitanie désormais forte de 5,7 millions d'habitants ;
- dans une stratégie d'intégration avec la métropole toulousaine, dont l'influence à la fois résidentielle et économique paraît toujours plus évidente ;
- dans un projet Ariège 2030 du département de l'Ariège dont elle assure une partie importante de la vitalité ;
- dans des logiques de coopération avec d'autres territoires pyrénéens français, comme espagnols ou andorrans.

La CAPFV porte une ambition de qualité de vie et de renouvellement de croissance ancrée sur deux piliers :

- le pilier du développement économique, créateur de richesses et d'emplois. Grâce au dynamisme et à l'attractivité renforcée des zones d'activités, des centres-villes et des centres-bourgs, des sites remarquables à vocation touristique ;
- le pilier de l'accès aux services de qualité pour les habitants, notamment ceux qui rencontrent des difficultés et pour lesquels la solidarité de tous est un devoir.

1.1 Garantir la qualité de vie pour assurer le bien-être résidentiel et l'attractivité économique

La communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes a comme projet de garantir la qualité de vie pour trois publics principaux :

1. ses résidents d'abord ;
2. ses acteurs économiques ensuite ;
3. ses visiteurs enfin.

Pour chacun de ces publics, la communauté d'agglomération proposera des réponses spécifiques et adaptées au travers de trois axes opérationnels déclinés au chapitre 2.

1.1.1 Garantir la qualité de vie pour ses résidents

Afin de garantir la qualité de vie de ses habitants, la communauté d'agglomération portera au cœur de son projet plusieurs orientations stratégiques majeures.

L'emploi

L'emploi est au centre des préoccupations des habitants. 67 % des Français considèrent le travail comme « très important » dans leur vie [13]. Faciliter l'accès à l'emploi est une priorité pour la communauté d'agglomération, facteur déterminant pour garantir une qualité de vie pour le plus grand nombre. En effet, au-delà de sa fonction rémunératrice, le travail est perçu comme un vecteur d'épanouissement et de réalisation de soi.

Le cadre de vie et le logement

Le cadre de vie et le logement arrivent aujourd'hui très haut dans la hiérarchie des priorités dans la vie des Français (67% et 60%). Les conditions de logement, à la fois en termes d'espace et de confort sanitaire, sont donc un facteur important à prendre en compte dans la définition des politiques publiques. L'amélioration quantitative et qualitative des conditions de logement dans l'agglomération s'inscrit à la fois dans les objectifs :

- de renouvellement de croissance par sa capacité à attirer de nouveaux résidents à hauts revenus et issus des classes moyennes issus notamment de la métropolisation ;
- comme dans celui de la solidarité pour ceux qui rencontrent des difficultés face à la forte hausse des prix de l'immobilier. Malgré l'amélioration générale des conditions de logement, certains ménages ne bénéficient toujours pas d'un cadre de vie décent. En effet, les ménages ayant les plus bas revenus habitent plus souvent que les autres dans un logement dégradé (sur-occupation, précarité énergétique, indécence, voire insalubrité…).

La vie sociale

En France, plus d'une personne sur deux estiment que les « amis et les relations » sont très importants pour elles, une proportion qui n'était que d'un tiers au milieu des années 1980. On assiste à un resserrement des liens amicaux. Par ailleurs, le niveau de revenu a un impact fort sur la fréquence des contacts sociaux : non seulement le réseau social des personnes aux revenus faibles est moins étendu que celui du reste de la population, mais en il tend en outre à diminuer depuis une vingtaine d'années.

[13] « Qualité de vie, habitants, territoires » Rapport de l'observatoire des territoires 2014 du CGET p.165

Cette érosion du lien social chez les plus bas revenus pourrait être liée à une dégradation de leur situation financière, qui laisse de moins en moins de marges de manœuvre pour créer et entretenir des relations. Il est donc nécessaire, pour le projet d'agglomération, de garantir les conditions d'une vie sociale riche, en agissant en particulier pour les publics précaires.

Les services du quotidien, intermédiaires et supérieurs

La présence et l'accessibilité à une gamme étendue de services du quotidien, intermédiaires ou supérieurs pour l'ensemble de la population, constitue un élément déterminent pour la qualité de vie :

- la présence d'équipements de la « gamme supérieure » (c'est-à-dire : gares, théâtre, médecins spécialistes, lycées, urgences, etc.) a vocation à renforcer l'attractivité résidentielle du territoire. Le maintien d'équipements reste un facteur positif de l'attractivité de l'agglomération ;
- l'offre en services de proximité (y compris marchands), malgré de faibles densités de population dans certaines zones du territoire, favorise la cohésion sociale et la solidarité territoriale. La vitalité commerciale des bourgs de l'agglomération est en particulier un atout à valoriser ;
- l'offre de services de mobilité (collective, douce...) performants pour renforcer l'accès aux services et aux équipements viendra renforcer cette stratégie.

La préservation et la valorisation du patrimoine pour le cadre de vie et l'activité économique

La communauté d'agglomération est convaincue que la qualité de vie des habitants est directement conditionnée par la présence d'un environnement préservé et valorisé. La préservation de la qualité de l'eau, la diminution de l'exposition aux risques naturels, la réduction des pollutions (sonores, visuelles…), la gestion efficace des déchets sont autant de moyens pour s'assurer d'un cadre de vie résidentiel agréable et attractif.

Au-delà de la valeur intrinsèque des paysages et des patrimoines et de leur importance pour la qualité du cadre de vie, leur préservation et leur valorisation sont des éléments déterminants pour le développement d'activités économiques liées aux loisirs et au tourisme. Elles peuvent également être le support d'une attractivité économique plus globale et contribuent à la valorisation de l'image du territoire : choix d'implantation de certaines entreprises dans des zones à haute qualité paysagère et environnementale, produits agricoles bénéficiant de labellisations liées au territoire (AOC par exemple), etc. La présence du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises sur une partie du territoire atteste de la qualité du patrimoine naturel et culturel. Elle renforce la nécessité de la conduite de politiques publiques ambitieuses pour la préservation et la valorisation des patrimoines.

En conclusion, relever les défis qu'imposent l'efficacité énergétique, la préservation de l'environnement et des ressources, les procédés innovants en matière d'éco-conception, les nouveaux modèles économiques… c'est aussi créer des emplois et de la valeur ajoutée. L'environnement est un secteur clé en devenir qui sera au cœur de l'ambition de la communauté d'agglomération.

1.1.2 Garantir la qualité d'accueil et l'attractivité pour ses acteurs économiques

La communauté d'agglomération a comme autre ambition celle de développer la base productive de son tissu économique et faire en sorte que la création de richesses bénéficie à l'ensemble du territoire de l'agglomération, ses jeunes, ses salariés et entreprises de toutes tailles et de tous secteurs. Elle vise également à conforter l'économie résidentielle et présentielle qui structure fortement le tissu entrepreneurial local. Elle a pour cela trois axes stratégiques principaux.

Accompagner et cofinancer l'immobilier des entreprises

La communauté d'agglomération a comme ambition d'améliorer la performance de l'outil de production qui représente 12% des emplois sur le territoire. Grace au soutien à l'investissement dans l'immobilier d'entreprise et la conduite une politique foncière ambitieuse, la communauté doit permettre aux entreprises de s'implanter ou de se développer dans des locaux suffisamment adaptés pour augmenter leur productivité et faciliter l'accroissement de leurs effectifs :

- maintenir la dynamique industrielle et artisanale de production sur le territoire ;
- assurer la croissance des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) déjà présentes (en lien avec le plan régional usine du futur) ;
- encourager l'implantation de nouvelles activités.

Accompagner la vitalité commerciale et artisanale

Présentes tant en milieu urbain que rural, les activités de commerce et d'artisanat constituent un facteur d'équilibre économique et social et contribuent à la répartition harmonieuse des activités sur le territoire. Porteuses d'emplois stables et non délocalisables, productrices de richesses redistribuées sur les territoires, elles apportent des réponses pérennes aux questions de l'emploi :

- assurer la vitalité des commerces dans les centres-villes et dans les bourgs-centres ;
- garantir la présence de services marchands de façon équilibrée pour lutter contre l'isolement et la précarité.

Informer, orienter, mettre en réseau les porteurs de projets et les acteurs du développement économique

Dans une économie ouverte, globalisée et mondialisée, l'attractivité économique du territoire est conditionnée à sa visibilité d'une part et à la qualité de ses services d'accueil et de conseil pour les acteurs d'autre part. La communauté agira pour relever les défis suivants :

- assurer la bonne visibilité de l'offre ;
- lutter contre la disparition d'entreprises faute de repreneurs, faciliter la transmission-reprise d'entreprises.

1.1.3 Garantir l'attractivité pour ses visiteurs

Au regard des emplois directs et indirects en jeu, le tourisme est l'une des activités de service majeure de l'économie du territoire. La concurrence entre les destinations touristiques est mondiale. Dans ce contexte, la communauté d'agglomération doit s'engager dans une compétition qui lui permettra non seulement de ne pas perdre de parts de marché, mais d'en gagner.

L'offre touristique doit s'adapter en permanence aux attentes des clientèles et des technologies. L'attractivité touristique du territoire repose sur la richesse de son offre dans tous les domaines, notamment culturel et patrimonial, matériel comme immatériel, son art de vivre, la vitalité de sa création artistique. L'offre sportive complète l'offre territoriale. Ses effets induits sur le soutien à l'agriculture et l'agro-alimentaire sont déterminants. Son potentiel de développement est une réelle opportunité.

La communauté est déterminée à renforcer cette attractivité, en soutenant des mesures concrètes dans plusieurs domaines prioritaires :

- la montée en gamme de qualité de l'accueil des sites afin de satisfaire et de fidéliser les touristes ;
- la structuration de l'offre touristique par la qualification des acteurs permettant d'attirer un nombre croissant de touristes internationaux, nationaux et régionaux ;
- l'adaptation des entreprises et des acteurs aux évolutions du marché ;
- le soutien aux investissements ;
- le soutien à la numérisation et au partage d'informations permettant de renforcer la compétitivité de la filière.

1.2 Soutenir l'innovation pour assurer le renouvellement de la croissance

L'ambition est de placer l'innovation au cœur de projets concrets de développement local. C'est la meilleure garantie pour assurer le potentiel de croissance et de compétitivité du territoire dans le futur et en particulier le maintien de l'emploi. L'agglomération est confrontée à des transitions économiques et environnementales, à des mutations sociologiques. Si le potentiel de l'agglomération dans ce domaine reste limité au regard du contexte régional, l'accompagnement des TPE et des PME est un enjeu déterminant.

1.2.1 Créer un cadre propice à l'innovation

La CAPFV a pour vocation d'être à la fois :

- un « territoire coopératif » avec une stratégie de développement exogène pour nouer des partenariats stratégiques avec des acteurs extérieurs au territoire et la coopération avec d'autres territoires : dans un contexte de métropolisation accrue, avec la métropole de Toulouse, mais aussi plus largement avec le nouvel espace régional d'Occitanie et avec les axes de coopération transfrontalière avec le Nord de la Catalogne ;
- également un « territoire laboratoire » qui s'appuie sur une demande et des enjeux locaux et développe des solutions « sur mesure » génératrices d'emplois nouveaux dans de nombreux secteurs, en attirant des innovateurs extérieurs ;
- et enfin un « territoire pépite » qui mise sur la valorisation de ses ressources propres (savoir-faire industriel et artisanal, ressources naturelles et patrimoniales...) et la mise en réseau des acteurs économiques, associatifs, publics, pour rompre avec une des premières barrières à l'innovation dans les territoires de faible densité, qui tient à l'identification et à l'expression des idées latentes. La CAPFV aura comme ambition la mise en relation des bonnes personnes au bon moment pour permettre la naissance et le développement de projets.

1.2.2 Renforcer les modalités de détection, d'accompagnement, pour réaliser pleinement le potentiel d'innovation

Dans un contexte où le tissu industriel et artisanal reste relativement peu concerné par l'innovation, il faut renforcer la capacité de travail en réseau pour structurer une économie reposant sur les filières (bois, titane...). La communauté d'agglomération pourra accompagner de son soutien les « catalyseurs d'innovation » :

- en renforçant les compétences d'ingénierie pour l'accompagnement des projets innovants ;
- en utilisant l'investissement public comme un outil d'amorçage de l'innovation ;
- en organisant la capitalisation et la diffusion des innovations et en formant les acteurs locaux.

Les axes opérationnels

2.1 Faire du développement économique et de l'attractivité touristique des accélérateurs de développement pour le territoire

Le développement économique est une compétence historique des intercommunalités. Dans nombre de territoires, c'est autour de ce dernier, notamment lors de la mise en place de la taxe professionnelle unique, que se sont souvent construits les pactes financiers et fiscaux, les mécanismes de solidarité et de péréquation, constitutifs de projets de territoire.

Pays Foix – Varilhes ne fait pas exception, en inscrivant aujourd'hui, tel un acte fondateur de l'unique communauté d'agglomération d'Ariège, le développement économique comme priorité de son action.

Le développement économique d'abord parce qu'en favorisant l'implantation et l'accompagnement des entreprises, quelle que soit leur forme, on favorise la création d'emplois, ce qui permet non seulement d'offrir aux habitants, notamment les jeunes, de vivre sur le territoire, de vivre le territoire, mais aussi d'attirer de nouvelles populations, apport essentiel pour la dynamique de ce territoire.

Le développement économique ensuite parce qu'il est créateur de richesses à travers la fiscalité des entreprises (et indirectement des ménages qu'elles emploient), qui permettent à la communauté de mettre en œuvre des politiques de solidarité et proposer des services publics de qualité et accessibles aux habitants.

Compte tenu des contraintes budgétaires de plus en plus fortes qui pèsent sur les collectivités, liées notamment à la baisse continue des dotations de l'Etat, la communauté d'agglomération se doit, pour garantir sur la durée ce niveau de services, veiller à consolider et élargir ses bases fiscales, afin d'atteindre l'objectif fixé par les élus de ne pas augmenter la pression fiscale par une hausse des taux de cotisation foncière des entreprises ou de taxe d'habitation sur les ménages.

Pour ce faire, la communauté intervient déjà sur plusieurs champs, qui sont présentés ci-après : aménagement et gestion de zones économiques, promotion du tourisme, soutien au commerce de proximité.

D'autres champs seront évidemment explorés et développés au cours des prochains mois et des prochaines années : c'est le cas notamment de l'aide à l'immobilier d'entreprises, qui relève de la compétence de la communauté d'agglomération, et qui fera prochainement l'objet d'un règlement d'attribution élaboré en concertation et en cohérence avec les partenaires concernés, dont la Région et le Département.

La communauté d'agglomération s'appuiera également sur l'agence de développement économique régionale, Madeeli, et sur l'agence d'attractivité départementale en cours de constitution.

Enfin, parce que demain se prépare aujourd'hui, la communauté d'agglomération va s'engager, avec le soutien de la Caisse des dépôts, dans la réalisation d'un schéma directeur de développement économique, qui permettra de fixer les grandes orientations en la matière pour les 10 à 15 prochaines années (en y incluant l'ensemble des secteurs de l'économie, qu'elle soit marchande, non marchande, solidaire, et en y associant l'ensemble des acteurs, notamment les chambres consulaires partenaires).

Mesure 1. Miser sur l'économie productive à travers la montée en qualité de l'accueil et de l'accompagnement des entreprises

Conditions nécessaires à l'attractivité économique du territoire, les offres d'accueil adaptées (foncières et immobilières) constituent, avec le financement, un levier stratégique pour l'implantation, le maintien ou le développement d'entreprises sur le territoire.

Il s'agit pour la communauté de soutenir l'investissement des entreprises pour leur permettre d'accéder et/ou de moderniser leurs mobiliers, mais aussi de faciliter la rencontre entre les porteurs de projets et les propriétaires de locaux vacants.

La professionnalisation et l'accompagnement des entrepreneurs, qui manquent d'expertise, dans les démarches administratives (sécurité incendie, hygiène, occupation du domaine public, débits de boissons, enseigne, environnement, accessibilité) sont des actions essentielles pour les aider dans leurs démarches administratives, afin que cela ne constitue pas des freins à leur développement.

De façon à asseoir la stratégie de la communauté d'agglomération, les capacités d'intervention communales devront également être étoffées via les outils d'urbanisme (périmètre de sauvegarde, linéaire commercial, règlement local de publicité…).

La communauté est compétente depuis 2017 sur 9 zones d'activités économiques : sur ces espaces qui s'étendent sur 140 hectares, la communauté assure l'entretien, la gestion, les opérations d'aménagement et de requalification. Les autres espaces économiques présents sur le territoire, d'une superficie inférieure à 3 hectares, relèvent, en matière de gestion, de la compétence des communes.

Dénomination	Localisation	Compétence actuelle	Type	Surface indicative
1. Peysales	Foix	Commune	Commerce	32,3 ha
2. Pélissou	Varilhes	CAPFV	Industrie	24,7 ha
3. Escoubétou	Verniolle	CAPFV	Technologie-tertiaire	20 ha
4. Bigorre	Varilhes	CAPFV	Artisanale	15 ha
5. Permilhac	Foix	Commune	Commerce-service-industrie	13,3 ha
6. Graussette	Verniolle	CAPFV	Commerce	12 ha
7. Forges de Pyrène	Montgailhard	CAPFV	Tourisme	9,09 ha
8. Joulieu	St-Jean de Verges	CAPFV (Z2) et commune (Z1)	Service-artisanat	8,83 ha (dont 3.3 ha Z2 et 5.5 ha Z1)
9. Patau	St-Jean de Verges	CAPFV	Service-artisanat	4,3 ha
Total				**139,52 ha**

Ces 9 zones illustrent la richesse et la diversité de l'activité sur le territoire : industrie, notamment dans des secteurs de pointe à forte technicité et valeur ajoutée (aéronautique, chimie), artisanat, services, commerce.

Ces zones sont aujourd'hui, dans leur partie aménagée, quasi entièrement commercialisées. Il est donc nécessaire, pour poursuivre le développement économique du territoire, de proposer de nouveaux

espaces aux entreprises du territoire souhaitant accroitre leur activité ou à des porteurs de projets extérieurs souhaitant s'implanter.

Dans ce cadre, la communauté va engager l'aménagement, à court terme, de trois zones dont elle maîtrise en totalité ou partiellement le foncier : Pélissou à Varilhes, Escoubétou 2 à Verniolle et Joulieu 2 à Saint-Jean de Verges. Une réflexion sera également engagée sur l'extension de la zone touristique intercommunale des Forges de Pyrène, sur environ 3,5 hectares.

La communauté bénéficiera du concours financier et de l'ingénierie de l'Etablissement public foncier (EPF) Occitanie pour l'une des zones, sur laquelle la communauté ne maîtrise pas la totalité du foncier (Pélissou) : dans ce cadre, l'EPF procèdera aux acquisitions pour le compte de la communauté (une enveloppe de 280 000 € est affectée à cette opération), en conduisant toutes les procédures afférentes.

Il est à noter que l'EPF Occitanie intervient également sur le centre-ville de Foix, au titre de la politique de l'habitat dans le cadre du projet de rénovation urbaine (PNRU), avec une enveloppe programmée pour des acquisitions de 1 200 000 €.

Projets d'investissement majeurs

1 - Aménagement et requalification des zones économiques

Escoubétou 2

Le projet d'aménagement, sur la commune de Verniolle, prévoit la construction de 19 lots avec la réalisation des équipements publics : voirie et réseaux divers. L'option d'aménagement de la zone Escoubétou 2 vise essentiellement la continuité de la première zone, sur le choix des matériaux, dimensions ou aménagements paysagers. Ainsi, cette extension de zone permettra de proposer des terrains aux entreprises existantes pour leur agrandissement mais aussi l'implantation de nouvelles entreprises, de type industriel, commercial, de bureaux et de services dans les secteurs potentiels suivants : aéronautique, protection de l'environnement, biotechnologie, agro-alimentaire, services aux entreprises, etc.

Pélissou

La zone de Pélissou se situe sur la commune de Varilhes. La communauté d'agglomération maîtrise 18,2 hectares sur les 24 hectares de foncier de cette zone. Une convention tripartite a été signée entre l'Etablissement public foncier d'Occitanie (EPF), la commune de Varilhes et la communauté d'agglomération, fixant les modalités d'intervention de l'EPF quant aux acquisitions foncières restant à réaliser sur ce site.

Une étude réalisée par le CAUE propose une approche globale du futur aménagement en corrélation avec le SCoT, prenant en compte les déplacements doux, les cycles et piétons, les transports en commun, les choix paysagers, les clôtures, la signalétique, le pluvial, etc. Une orientation d'aménagement, avec une entrée / sortie sur la RD12 et un schéma de tracé de voirie à sens unique ou à double sens, ont été avancés avec des surfaces de lots variables. Cette zone a vocation industrielle et permettra de répondre en priorité à l'implantation d'entreprises d'envergure.

Joulieu 2

Cette zone, dont le projet d'extension porte sur environ 3,5 hectares, est située sur la commune de Saint-Jean de Verges. La communauté d'agglomération maîtrise la totalité du foncier.

L'axe retenu pour ce site est la création d'une dizaine de lots de 1.300 m² à 2.300 m² pour des entreprises artisanales, secteur demandeur pour lequel la communauté d'agglomération ne dispose plus de terrain. Cet aménagement est couplé avec une étude loi sur l'eau pour améliorer la rétention / infiltration des eaux pluviales sur le ruisseau de Perramon avec la création d'un bassin d'orage.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de Joulieu 1 et reprendra ainsi en grande partie les orientations paysagères et routières existantes.

Peysales

En 2010, la communauté de communes du Pays de Foix avait confié à la COGEMIP une étude d'opportunité et de faisabilité relative à la requalification et à l'extension de la zone de Peysales.

Du fait de l'évolution du contexte économique et administratif (regroupement des intercommunalités notamment), la question de l'évolution de cette zone et de son intégration dans un schéma de développement économique plus vaste redevient d'actualité.

Aussi la communauté d'agglomération a confié à la COGEMIP une mission d'actualisation de cette étude, en intégrant les nouveaux éléments de contexte (les dispositifs de la politique de la ville mis en place sur le centre-ville afin de revaloriser cette zone urbaine en difficulté, marquée notamment par un taux de vacance critique, les difficultés rencontrées par l'activité en milieu rural et par le commerce traditionnel, la nécessité de définir un schéma global d'aménagement de cette zone, les contraintes liées au plan de prévention des risques naturels, le besoin de spécialiser cette zone identifiée comme une zone commerciale par le SCoT…)

→ coût estimé : 5.800.000 €

Mesure 2. Garder les centres-bourgs vivants en soutenant les commerces de proximité et les entreprises artisanales et dynamiser la périphérie des bourgs centres en aménageant des zones d'activité

Le premier objectif, afin de soutenir et développer l'économie résidentielle, est de connaître très précisément le tissu économique local. La mise en place d'outils d'observation de l'économie sera à envisager afin d'améliorer et d'affiner ces connaissances.

L'accompagnement de l'artisanat, parfois fragile sur le territoire, notamment dans son adaptation à l'ère numérique, mais aussi dans des processus d'innovation, lui permettra de s'adapter aux évolutions du marché et de mieux répondre aux besoins de la clientèle.

L'artisanat d'art, quant à lui, demande à être développé (production et exposition/vente). Il est à la fois présent en milieu rural (lieux de production et ateliers) et dans les centres-bourgs (lieux d'exposition à Foix et Varilhes).

Dans le domaine du commerce, il s'agit de favoriser son maintien en centre-bourg. En effet, un centre-bourg dynamique, avec l'existence de nombreux commerces, contribue à améliorer la qualité de vie des habitants du territoire et agit en faveur de la lutte contre la désertification des centres villes. La présence de ces commerces et de l'artisanat sur le territoire permet de répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles. L'accent sera mis sur la mise en accessibilité des commerces, car cela constitue un enjeu fort dans la transmission des locaux et un réel point de négociation. Quant à la mise en place d'un programme d'animations commerciales, elle contribuera à accroître le flux de chalands sur le territoire.

La convention d'objectifs signée avec la préfecture de l'Ariège pour l'opération collective au titre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac) porte sur le secteur de Foix. Des réflexions sont menées pour l'étendre sur le secteur de Varilhes afin de mailler le territoire sur la thématique développement commercial.

Par ailleurs, le dispositif régional « centre-bourg », qui pourrait concerner quatre communes de la communauté (Varilhes, Verniolle, Montgailhard et Saint-Jean de Verges) devrait permettre, par une action cohérente et globale, de contribuer à redynamiser l'activité de commerce de proximité.

Les marchés de plein vent seront également soutenus, ils s'inscrivent dans une logique de développement en circuits courts sur le territoire et leur notoriété contribue à véhiculer une image dynamique aux yeux des touristes.

La communauté d'agglomération choisit de soutenir le commerce de proximité et l'artisanat afin d'agir pour l'attractivité de son territoire, pour le maintien des emplois locaux, en conservant une offre de proximité.

Mesure 3. Renforcer l'attractivité touristique du territoire en s'appuyant sur ses richesses

Cet objectif vise à valoriser les ressources patrimoniales, naturelles et culturelles du territoire de la communauté d'agglomération, tout en veillant à répondre aux attentes des habitants du territoire et des clientèles touristiques. La volonté générale est d'inscrire le développement touristique dans une dynamique d'ouverture territoriale.

Tout comme dans le champ du commerce et de l'artisanat, le territoire doit se doter d'outils d'observation économique de la filière afin de disposer d'outils d'aide à la décision performants.

La communauté d'agglomération a ainsi engagé une réflexion autour de l'évolution de l'office de tourisme en office de tourisme et du commerce, afin de renforcer la proximité avec les activités artisanales, commerciales et de services, et les liens entre le commerce et le tourisme. Le soutien au développement de l'économie résidentielle (voir mesure 2) s'inscrit en totale adéquation avec une logique de convergence entre le secteur touristique et le secteur commercial.

Les professionnels du tourisme font l'objet d'une stratégie particulière. Leur qualification permettra de conquérir des parts de marché dans une logique de marketing territorial afin de satisfaire et de fidéliser les clientèles. L'accompagnement des entreprises et des acteurs les aidera à s'adapter aux évolutions du marché.

Pour favoriser l'installation d'investisseurs sur le territoire, la communauté d'agglomération s'appuiera sur une zone d'activité touristique (les Forges de Pyrène), et renforcera également le démarchage et le soutien aux investisseurs dans le domaine de l'hébergement marchand.

Le territoire est riche d'un environnement de qualité et préservé, c'est pourquoi l'accent sera mis sur l'aménagement d'espaces, comme des espaces récréatifs de plein air et favorisant la mobilité.

Il existe de nombreux évènements culturels, sportifs et de loisirs d'envergure sur le territoire, leur développement et leur amplification autour d'une programmation d'évènementiels à forte attractivité contribuera à structurer l'offre dans ce domaine.

L'ensemble de l'offre touristique existante sur le territoire doit pouvoir être identifiée et connue, pour cela la numérisation et le partage d'informations seront indispensables pour contribuer à renforcer la compétitivité de cette filière, en particulier sur internet.

Projets d'investissement majeurs

2 - Modernisation de l'espace dit du « Musée du fer » aux Forges de Pyrène

Le site des Forges de Pyrène, parc à thème familial dédié à la vie d'antan et vitrine des savoir-faire artisanaux, accueille quelque 30.000 visiteurs par an.

Sur 5 hectares, plusieurs espaces composent son offre dont la thématique du fer, développée autour d'une authentique forge à la catalane classée au titre des Monuments Historiques, constitue le cœur de site.

L'espace dit du musée du fer est un espace dont l'aménagement et la muséographie désuets ne correspondent pas aux attentes des visiteurs

Ainsi, un projet de modernisation s'inscrivant dans un partenariat transfrontalier, le projet PYRFER, permettra sa reconfiguration au service de la qualité et de l'attractivité du site avec notamment :

→ un accès et des espaces repensés ;

→ l'installation d'équipements de présentation modernes, multimédia et multilingues ;

→ une muséographie mise en scène et adaptée aux visiteurs actuels.

→ coût estimé : 400.000 €

Projets d'investissement majeurs

3 - Création d'un centre des congrès (espace Guy Destrem)

Le territoire de la communauté d'agglomération entend se positionner comme acteur majeur en termes d'évènementiels de congrès en soutien à son économie touristique.

Ainsi, il apparait opportun de doter le territoire d'un équipement structurant pouvant compléter son offre à côté des sites patrimoniaux, hébergeurs, restaurateurs et autres acteurs de l'économie touristique.

Le site des Forges de Pyrène, propriété de la communauté d'agglomération, dispose d'une situation et d'un accès privilégiés. Le projet retenu prévoit la réhabilitation et la reconfiguration de l'auditorium actuel (Espace Guy Destrem) en centre de congrès.

Le projet prévoit :

→ la redéfinition des espaces et salles afin de répondre aux standards d'un centre de congrès ;

→ l'installation des équipements multimédia adaptés ;

→ la modernisation des installations thermiques et acoustiques ;

→ l'adaptation des espaces de stationnement et de cheminement.

→ coût estimé : 500.000 €

2.2 Renforcer les solidarités, maintenir et développer les services publics et services aux publics pour favoriser le « bien vivre ensemble »

Mesure 1. Etoffer l'offre en matière d'accueil de la petite enfance et de l'enfance pour inciter les familles à s'installer sur le territoire

Il s'agit de travailler sur la complémentarité des modes de garde d'enfants, au regard de l'offre existante, afin de répondre à l'ensemble des besoins. L'offre existante doit être maintenue et étoffée pour proposer des solutions adaptées à la demande et aux besoins des parents.

La communauté d'agglomération souhaite porter des projets éducatifs qui s'adressent, dans un souci de continuité éducative, à l'ensemble des enfants et des familles : de l'accueil du jeune enfant, en passant par l'articulation du temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, jusqu'à l'accompagnement des jeunes.

Elle s'appuiera pour cela sur un service intercommunal renforcé, composé de professionnels investis et expérimentés, qui mettront en œuvre une politique ambitieuse et harmonisée à l'échelle du nouveau territoire intercommunal.

La politique de la petite-enfance et de l'enfance se situe à la croisée des politiques en faveur de la famille et de l'emploi et se décline en trois volets :

→ **Education et parentalité** : les modalités et la qualité des dispositifs d'accueil sont déterminantes pour l'éveil, l'éducation et la sociabilité des enfants. La communauté fait de la qualité éducative des dispositifs d'accueil une priorité car cela conditionne le développement des enfants et contribue à la cohésion sociale de demain.

L'accueil de loisirs pour les enfants âgés de 3 à 11 ans est une structure éducative à part entière, complémentaire avec l'école et les services de la petite-enfance, qui contribue à l'épanouissement des enfants.

→ **Attractivité du territoire** : la réflexion sur l'insertion et l'accès à l'emploi de la communauté d'agglomération doit se faire en parallèle du repérage des obstacles et d'une recherche de solutions, notamment vis-à-vis des services d'accueil de la petite enfance et de l'enfance.

Il s'agit en effet de permettre un accès facilité à l'emploi pour les parents, dont les familles monoparentales. Cette priorité s'inscrit également dans l'engagement en faveur de la réduction des inégalités femmes-hommes.

Pour qu'un territoire puisse accueillir et maintenir des actifs, il lui faut proposer une offre d'accueil adaptée en matière de petite enfance. Les modes d'accueil du jeune enfant constituent un instrument efficace de conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle. Mais ils apparaissent aussi, de plus en plus, comme un instrument de lutte contre les inégalités en favorisant la mixité sociale. Accueillir des enfants pour permettre la réinsertion professionnelle de leurs parents est une priorité pour les structures, ainsi que l'accompagnement à la parentalité.

La volonté est d'harmoniser les services sur l'ensemble du territoire et d'appliquer une politique tarifaire commune.

→ **Guichet unique** : un guichet unique de la petite enfance et de l'enfance va être créé à l'échelle de l'agglomération et aura pour principales missions de renseigner et de simplifier les démarches des familles auprès des services, liées à l'enfant.

Cette démarche de modernisation des services intercommunaux est une réponse volontariste à la perspective du développement d'un service public répondant aux attentes des usagers.

Les actions d'animation du territoire seront également soutenues et développées.

Projets d'investissement majeurs

4 – Construction d'une crèche

La communauté d'agglomération a inscrit dans son plan de développement de la politique de la famille la construction d'un multi-accueil à Montgailhard. Elle entend ainsi moderniser la structure existante et augmenter l'offre d'accueil avec la réalisation de ce nouvel équipement en favorisant le développement et le renforcement de l'accueil collectif, sur un site proche des écoles.

Ce projet de l'accueil du jeune enfant et de sa famille favorise **le renforcement de la solidarité entre les villes et les communes rurales** pour choisir et porter une vision de long terme, **un territoire de « bien vivre ensemble »** fondé sur la qualité résidentielle, la dynamique économique et une équité dans l'accès aux équipements et services.

Il s'agit aussi d'appréhender l'action de la communauté d'agglomération de manière différente, comme « bâtisseur » de nouveaux équipements, animateur et coordonnateur des politiques éducatives concertées sur le territoire en matière éducative, sociale et culturelle.

Les partenaires potentiels financiers de ce futur projet sont :
- la Caisse d'allocations familiales (prestation de service, contrat enfance jeunesse et possibilités de subvention d'investissement)
- la Mutualité Sociale Agricole (prestation de service)
- le Département (subvention d'investissement possible)
- la Région (subvention d'investissement possible)
- l'Union européenne (subvention d'investissement possible)

→ coût estimé : 1.500.000 €

Création d'un espace intergénérationnel : cf. mesure 3 (améliorer et accompagner la vie de nos ainés sur le territoire)

Mesure 2. Poursuivre et amplifier les actions dédiées à la jeunesse

Il s'agit pour la communauté d'agglomération de porter un projet jeunesse dans une vision globale et intégrée du jeune, tourné vers la cohésion sociale et l'amélioration du cadre de vie. Le projet porté par la collectivité sera multi partenarial et agira en faveur du public jeune sur le territoire afin de poursuivre ces trois volets stratégiques :

- l'information, l'accompagnement et l'insertion des jeunes dans l'emploi ;
- l'accès à la pratique sportive et culturelle, l'éducation citoyenne et l'animation du territoire ;
- l'accueil, la médiation-prévention et l'accompagnement des parcours (de l'école au premier emploi).

Ce projet jeunesse se construit avec les élus locaux, les habitants et l'association partenaire, le Pôle agglomération adolescence jeunesse information prévention (PAAJIP). La conception est celle d'un projet commun qui place le jeune et sa famille au centre des préoccupations. Il faudra donc innover et s'appuyer sur un socle de valeurs qui prend racine dans les traditions de l'éducation populaire, tout en

proposant des parcours adaptés aux problématiques de la jeunesse actuelle : manque de représentation dans l'espace public, déficit d'engagement, mobilité, insertion professionnelle, accès à la culture et aux loisirs…

Loin de se contenter de proposer des dispositifs « clés en main », l'association PAAJIP veut innover, en s'adaptant à la réalité d'un territoire où *« il faut respecter les spécificités : ce qui marche ailleurs ne marche pas forcément ici ».*

Afin que la prise en charge de la jeunesse soit véritablement globale, le pôle jeunesse accueillera la MDA 09 (Maison des Adolescents de l'Ariège).

Il s'agit donc aujourd'hui d'incarner ce projet global via l'éclosion d'une infrastructure identifiée par les familles, structurante pour les professionnels et traduisant le volontarisme de la politique jeunesse du territoire et l'intérêt porté à la qualité de vie des familles. Véritable carrefour citoyen, cette infrastructure symbolisera l'innovation sociale nécessaire pour atteindre les objectifs de cohésion sociale et d'amélioration du cadre de vie, en tant que fabrique d'initiatives et de projets, espace d'accès à la culture et lieu ressource pour les jeunes (et leur famille).

Projets d'investissement majeurs

5 – Construction d'un pôle jeunesse collaboratif

Le pôle sera situé à Foix, au sein du quartier vécu par les jeunes et sur un terrain présentant la capacité foncière à accueillir un espace d'environ 1.000 m^2, en centre-ville, et qui correspond aux habitudes de déambulation des jeunes.

L'assiette foncière, située à l'intersection de l'avenue du général de Gaulle et du boulevard François Mitterrand, est maîtrisée par la commune de Foix, ce qui renforce la faisabilité à moyen terme du projet.

Le projet prévoit plusieurs espaces reprenant les grands axes du projet de service :

→ un espace d'accueil pour le public avec un bureau / accueil, standard ;

→ un espace d'activités (bar sans alcool, espaces de vie, salles de réunions) ;

→ un espace d'accueil d'écoute et d'information composé de plusieurs bureaux : jeunes consommateurs (comportements addictifs), insertion, bureau d'information jeunesse ;

→ un espace de pratiques artistiques (salle d'activité danse, théâtre, régie), un studio d'enregistrement ;

→ un espace avec des bureaux pour les partenaires associatifs.

→ coût estimé : 2.000.000 €

Mesure 3. Améliorer et accompagner la vie de nos ainés sur le territoire

La stratégie mise en œuvre en faveur des personnes âgées sur le territoire s'oriente vers :

→ L'harmonisation, le développement, l'amélioration des services aux personnes âgées sur l'ensemble du territoire.

Pour cela le centre local d'information et de coordination (CLIC) sera positionné comme l'élément central du projet global d'aide aux personnes âgées. De plus, le territoire cherche à développer une collaboration avec un service d'aide à domicile de grande proximité, en s'assurant qu'il soit garant de la qualité, de la réactivité et de l'adaptabilité nécessaires à une prise en charge efficace de la personne dans la diversité de ses besoins.

La communauté d'agglomération souhaite développer des solutions d'hébergement pour personnes âgées sur son territoire de façon à prendre en compte les besoins d'accueil et d'hébergement de celles-ci.

→ La lutte contre les situations d'isolement chez les personnes âgées.

Pour lutter contre l'isolement des personnes âgées le territoire veut accentuer le dépistage des « personnes à risque », et étendre le dispositif Monalisa (mobilisation nationale contre l'isolement des âgés) sur l'ensemble du territoire.

Projets d'investissement majeurs

6 – Construction d'une résidence autonomie et de services

Cette résidence sera située à Foix, au cœur du quartier prioritaire ciblé dans le contrat de ville et à proximité immédiate des commerces, des services et des transports. D'une capacité d'environ 30 logements, elle aura vocation à accueillir des personnes âgées majoritairement autonomes qui ne peuvent plus ou ne veulent plus vivre chez elles afin qu'elles puissent :

→ bénéficier d'un environnement sécurisé ;

→utiliser des services collectifs de restauration et de lingerie ;

→ participer à des animations collectives et de prévention ;

→ bénéficier d'un accompagnement social ;

→ accéder à des logements à loyers modérés.

La résidence pourra proposer également de l'hébergement temporaire ou saisonnier, ce besoin ayant été identifié sur le territoire.

→ coût estimé : 2.000.000 €

Projets d'investissement majeurs

7 – Création d'un espace intergénérationnel

Cet espace sera construit sur un terrain situé à proximité du siège administratif de la communauté d'agglomération, du centre aquatique, de la crèche et du pôle jeunesse.

Ce bâtiment, d'une surface d'environ 800m^2, à vocation polyvalente, améliorera le fonctionnement des services aux usagers et celui des services supports de la collectivité. Il comprendra :

→ les bureaux d'accueil pour le CLIC (service en direction des personnes âgées et/ou handicapées) qui sont actuellement mal adaptés (étage), inclus et indifférenciés au sein du pôle administratif ;

→ les bureaux du pôle petite enfance ;

→ une grande salle « multifonctions » qui permettra :

* la tenue des réunions d'animations collectives du CLIC (ateliers mémoire, groupes de parole, formations aux aidants familiaux…)

* des rencontres intergénérationnelles entre les enfants de la crèche voisine, les jeunes du pôle jeunesse et les personnes âgées dans le cadre de projets co-construits par les services respectifs.

* des manifestations ponctuelles organisées par le centre aquatique (compétitions, agréments des accompagnateurs et des enseignants, formations…)

→ des espaces annexes (sanitaires, salle de pause).

→ coût estimé : 1.000.000 €

Mesure 4. Valoriser une offre sportive, culturelle et de loisirs cohérente et variée

Il s'agit de soutenir et dynamiser l'offre sportive, culturelle et de loisirs, avec la volonté de monter en gamme, à destination de tous les publics, et plus particulièrement les publics prioritaires que sont les enfants, les jeunes et les personnes âgées. La communauté d'agglomération pourra s'appuyer sur le tissu associatif dense présent sur le territoire.

Le territoire tend à structurer et professionnaliser l'offre culturelle, sportive et de loisirs.

L'accent sera également mis sur des campagnes de communication plus développées pour faire connaître l'offre existante sur le territoire.

Plusieurs axes de développement sont envisagés en fonction du type d'équipement ou d'offre concernés.

→ Finaliser et consolider la mise en réseau des médiathèques

Riche d'un ensemble de 13 médiathèques parmi lesquelles deux établissements structurants (Foix et Varilhes), ce réseau constitue un maillage culturel de proximité sur l'ensemble du territoire.

Le projet de territoire s'inscrit dans les orientations du schéma départemental de lecture publique et vise une organisation homogène de la gestion intercommunale, tout en offrant un service de médiathèques connectées (portail internet interactif, etc.). Il s'agit de donner l'envie de lecture à tous en proposant des lieux accueillants et conviviaux. La médiathèque doit pouvoir être un vecteur d'équité culturelle et de cohésion sociale sur le territoire de l'agglomération. C'est dans ce cadre que la décision de gratuité des inscriptions a été prise en 2017 par la communauté d'agglomération, se traduisant immédiatement par une augmentation significative du nombre d'inscrits et de prêts.

Projets d'investissement majeurs

8 – Valorisation de la médiathèque à Foix

La médiathèque de Foix constitue l'équipement central du réseau des 13 bibliothèques du territoire. Elle est située au sein du pôle culturel et représente un espace de 1 194 m^2. L'ancienneté de sa conception fait qu'elle ne répond plus aux exigences des différents publics en termes de qualité d'accueil et de diversité des services proposés. Le problème de sa fonctionnalité se pose au sens des exigences relatives à une bibliothèque centre.

Ainsi il est prévu :

→ le réaménagement des espaces de prêt pour favoriser une meilleure circulation du public ;

→ l'aménagement d'espaces numériques à destination du public ;

→ la création d'espaces conviviaux, propices à la lecture et à la recherche ;

→ la création d'un espace « enfance » agréable et attractif, permettant les accueils collectifs ;

→ la création d'un magasin pour les prêts et les échanges des bibliothèques périphériques ;

→ l'amélioration de l'accessibilité au public ;

→ la création d'espaces « réserves » et de préparation des documents ;

→ l'amélioration de l'esthétique générale de l'établissement (réfection de peinture, sols, mobiliers…)

→ coût estimé : 500.000 €

→ Valoriser et redimensionner l'école de musique

Il s'agit de poursuivre la mise en place d'une grande école de musique intercommunale, labellisée « école de Pays », fruit de la fusion des deux écoles existantes, l'une sur la ville de Foix et l'autre sur le canton de Varilhes.

Cet équipement sera ancré dans le schéma départemental des enseignements artistiques, de qualité et ouvert au plus grand nombre.

Cette école proposera une offre d'enseignements diversifiée, tout en facilitant l'accès à l'enseignement artistique pour tous en faveur de plus d'équité sociale et culturelle. Les partenariats hors des murs seront encouragés, ils contribueront à inscrire l'école dans la vie culturelle locale.

→ Le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation imaginé comme outil pédagogique, culturel et mémoriel

Cet équipement, conçu en 2016, concourt à plusieurs objectifs qui seront poursuivis dans les années à venir :

- entretenir le souvenir de cette période de notre histoire nationale et locale ;
- transmettre aux jeunes des outils pédagogiques et historiques capables de leur permettre de faire leur propre analyse de la société dans laquelle ils vivent aujourd'hui ;
- enrichir la proposition culturelle du territoire, contribuant ainsi à l'amélioration de son attractivité, grâce à un équipement de grande qualité muséographique et historique ;
- faire le lien avec les lieux de mémoire du territoire et les initiatives associées.

→ Valoriser les équipements sportifs et soutenir la vie associative

Le centre aquatique à Foix constitue un des équipements phares du territoire depuis son ouverture en 2013, et répond aux attentes des différents publics qu'il accueille (sportifs confirmés, enfants, jeunes, personnes âgées, etc.). Le projet s'axera sur la promotion de celui-ci et sa valorisation, tout en veillant à permettre l'apprentissage de la natation à tous les enfants du territoire.

La communauté d'agglomération continuera de valoriser les salles omnisport dont elle assure la gestion sur le territoire (Ferrières et Vernajoul). Elles devront, en fonction de leur localisation et de leurs spécificités, permettre la pratique de nombreux sports, l'organisation de championnats, l'accueil de scolaires mais aussi de toutes les associations sportives qui en font la demande.

La communauté reconnaît dans ses associations des partenaires essentiels complémentaires de l'action publique, acteurs de prévention, de socialisation et de dynamisme des territoires. Aussi en lien avec ses compétences, elle souhaite continuer à soutenir les associations dans leur action auprès des citoyens.

Projets d'investissement majeurs

9 – Requalification – valorisation du complexe sportif à Vernajoul

La salle omnisports située sur la commune de Vernajoul accueille plusieurs associations du territoire. Son utilisation est aujourd'hui limitée du fait d'une vétusté qui s'aggrave et un défaut de correspondance aux normes d'accessibilité. L'objectif sera donc :

→ de rénover la halle sportive :
* rénovation de l'ensemble des vestiaires et des sanitaires ;
* rénovation du club house ;
* réfection des peintures sur l'ensemble du bâtiment ;
* travaux d'étanchéité ;
* mise en accessibilité des différents locaux ;

→ d'aménager les extérieurs (parking, terrains de tennis…).

→ coût estimé : 300.000 €

2.3 Préserver et valoriser l'environnement et le cadre de vie

Mesure 1. Mener une politique volontariste en matière d'habitat et de logement

L'habitat est un des domaines les plus impactés par les évolutions de la société : vieillissement, décohabitation, prise en compte des handicaps, préoccupation environnementale, recherche de bien-être… Il conviendra donc pour la communauté d'agglomération d'améliorer la réponse aux besoins spécifiques et de développer une offre de logements répondant aux moyens et aux nouveaux modes de vie des habitants du territoire. L'objectif sera de favoriser le bien-vivre et le bien-vieillir. L'ambition sera également de renforcer l'attractivité du territoire en améliorant et en diversifiant l'offre de logements.

Pour répondre à ces objectifs, fixer le cadre de son intervention et satisfaire aux obligations légales, la communauté d'agglomération va lancer en 2018 l'élaboration de son programme local de l'habitat. Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

Pour cela, la communauté d'agglomération devrait s'appuyer sur l'Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine, structure dont elle est membre depuis 2017. L'objectif est de disposer d'un programme validé et opérationnel avant la fin de l'année 2019.

Dans l'attente, la communauté poursuivra évidemment ses actions en matière de soutien à l'habitat privé d'une part, via son opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain – Opah-RU (communes de Foix, Varilhes, Verniolle et Montgailhard) et son programme d'intérêt général – PIG (38 communes du territoire non concernées par l'Opah-RU) ; via son soutien financier aux communes dans la réalisation de logements sociaux communaux (aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat -Anah-, Conseil régional d'Occitanie, Conseil départemental de l'Ariège).

Mesure 2. Connecter et interconnecter le territoire grâce à une politique de mobilité adaptée

La communauté d'agglomération est compétente en matière de mobilité : elle est autorité organisatrice de la mobilité. Dans ce cadre elle est notamment en charge, sur son ressort territorial, de l'organisation des services de transport urbain, interurbain et scolaire. Cette compétence est déjà exercée en ce qui concerne le transport urbain, avec une navette urbaine gérée sous forme de délégation de service public (secteur Foix – Montgailhard, 5 lignes) et des services interurbains de transport à la demande (14 lignes).

A compter du 1er janvier 2018, la communauté d'agglomération se verra transférer de la Région les services de transport scolaire inclus dans son périmètre (17 circuits, 620 élèves concernés), services assurés précédemment par le conseil départemental. Compte tenu de l'impossibilité pour certains territoires d'intégrer dans des délais aussi courts cette compétence, la Région accepte de gérer, pour le compte des intercommunalités, dans un cadre conventionnel, les services de transport scolaire concernés jusqu'en décembre 2022.

En parallèle, la communauté d'agglomération souhaite bénéficier d'une analyse à la fois globale et affinée des difficultés, de la couverture et des besoins du territoire afin de disposer d'une vision stratégique de la politique à mener en matière de mobilité. Pour cela une étude « mobilité » a été lancée par le syndicat mixte du SCoT Val d'Ariège, dont l'objectif est l'élaboration d'un plan global de déplacements à l'échelle d'un territoire pertinent constitué de trois intercommunalités : Pays Foix – Varilhes, Portes d'Ariège – Pyrénées, Pays de Tarascon.

Au terme de cette étude, la communauté pourra ainsi adapter son offre de transports, dans une démarche qui se veut à la fois écologique (en développant des solutions alternatives, écologiques et solidaires), équitable (en veillant à répondre aussi bien aux problématiques urbaines que rurales) et solidaire (pour lutter contre l'exclusion et l'isolement des ménages les plus modestes).

Il est à noter que la communauté d'agglomération n'a pas instauré, à ce jour, de fiscalité relative à cette compétence (le versement transport – VT, qui concerne les employeurs de plus de 11 salariés). En fonction du développement futur possible des services, la question du financement pourra être posée.

Mesure 3. Gérer les milieux aquatiques, préserver et valoriser les ressources en eau

Les conséquences des bouleversements climatiques mettent en avant la nécessité d'agir à une échelle globalisée. La loi du 27 janvier 2017 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire pour les communautés d'agglomération relative à la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations dite GEMAPI.

Au 1er janvier 2018, la communauté d'agglomération intègre donc la compétence GEMAPI (la partie « GEMA » de la compétence était déjà assumée par différents syndicats de rivières du territoire).

Cette compétence obligatoire permet de couvrir l'ensemble du territoire sans laisser de zones blanches sur des enjeux globaux en matière de gestion des milieux aquatiques. L'objectif de cette gestion globalisée est de redonner à nos rivières un fonctionnement naturel pour limiter les crues, sécuriser les populations et améliorer la qualité de l'eau.

La compétence GEMAPI s'articule autour de quatre axes : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction hydraulique ; l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ; la défense contre les inondations ; la protection des sites, des écosystèmes aquatiques et zones humides. Ces axes seront complétés par des missions concourant à la préservation de la qualité des eaux au travers d'un schéma d'organisation des compétences locales de l'eau élaboré conjointement avec les syndicats mixtes compétents (au nombre de quatre sur le territoire : Symar-Val d'Ariège, Smival (Lèze), SBGH (Hers) et SMBVA (Arize) et les collectivités territoriales.

En fonction des programmes d'investissements qui résulteront de la mise en œuvre de cette politique de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, le recours à une fiscalité spécifique sera envisagé (taxe dite GEMAPI, dont le plafond est fixé à 40 € par habitant, et adossée aux taxes locales ménages et entreprises).

Mesure 4. Poursuivre la politique de réduction et de valorisation des déchets

La gestion durable des déchets ménagers et assimilés constitue, pour nos sociétés modernes, un véritable enjeu à la fois environnemental et financier. Les mesures mises en œuvre pour leur stockage, leur recyclage ou leur élimination représentent, pour les collectivités, une part toujours plus importante de leur budget. De nombreuses évolutions volontaires et règlementaires impactent ce secteur notamment la loi pour la transition énergétique et la croissance verte (LTECV) qui impose aujourd'hui des objectifs de réduction drastique de la production de déchets en France.

Au-delà de la sensibilisation aux différents tris de déchets, que ce soit au travers des emballages ou des dépôts en déchetterie, tant pour les citoyens que les entreprises ou les administrations, l'enjeu majeur est la prévention à la production de déchets. Prévention qui s'entend par une réduction de la

production de déchets et une limitation de leur impact sur notre environnement, telles sont aujourd'hui les priorités à mener à travers notamment des actions préventives.

Ainsi, les démarches s'intègrent dans le cadre du Plan régional de prévention et de gestion des déchets. De plus, depuis septembre 2016, la loi LTECV a renforcé le caractère obligatoire de ces outils de programmation de la réduction des déchets.

Cette obligation de maîtrise de la production, et donc de l'aspect financier, est amorcée par le lancement d'une étude à l'échelle du territoire du SMECTOM sur la mise en place d'une tarification incitative, offrant un levier de gestion de la production de déchets par l'intégration d'une part incitative liée à la production réelle des déchets par foyer.

La communauté d'agglomération entend s'appuyer davantage sur les compétences et l'expérience reconnues du syndicat mixte pour la gestion des déchets ménagers en confiant à ce dernier la totalité de la collecte, dont une partie (territoire de l'ex communauté de communes du Pays de Foix) est assurée en régie directe jusqu'au 31 décembre 2017.

A noter dans ce domaine, du fait notamment de contraintes règlementaires toujours plus grandes, un besoin de financement accru (lourds investissements programmés par le SMECTOM) qui se traduira par une hausse inéluctable de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Mesure 5. Poursuivre l'engagement du territoire dans la transition énergétique

La communauté d'agglomération poursuit des objectifs ambitieux en matière d'environnement avec la mise en place de politiques contractualisées volontaristes.

La communauté d'agglomération est lauréate des Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

L'objectif est la maîtrise de l'énergie à l'échelle du territoire pour l'ensemble des résidents (citoyens, entreprises, administrations…). Cela passe par différentes actions : des études (réduction de l'intensité lumineuse de l'éclairage public, extension du plan de déplacement vélo...), des actions de sensibilisation (organisation de soirées de la thermographie, défi des familles à énergie positive…), ainsi que d'autres actions telles que la formation à l'éco-conduite, l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments, la gestion des bio-déchets par le compostage. Le territoire s'attache à développer son programme d'action TEPCV pour les années à venir dans l'objectif de devenir un territoire d'excellence pour la transition énergétique et écologique.

La communauté d'agglomération a également l'obligation de mettre en œuvre un Plan climat air énergie territorial (PCAET).

Pour une cohérence territoriale plus large, l'élaboration de ce plan a été confiée au SCoT de la Vallée de l'Ariège. Ce plan climat a aussi une visée ambitieuse puisqu'il s'inscrit dans le programme des Régions à énergie positive (REPOS). Sur la base d'un diagnostic air/énergie de territoire intégrant l'ensemble des consommations d'énergies liées aux différentes compétences de la collectivité, un état des lieux marquera le point de départ de la mise en œuvre du plan d'action.

Mesure 6. Aménager et mettre en valeur les espaces naturels

La communauté d'agglomération souhaite mettre en valeur la qualité de l'environnement de son territoire. Cette préservation et la mise en valeur de l'environnement s'entendent autant pour les habitants du territoire que pour le développement de l'attractivité touristique.

Ainsi, une étude de faisabilité est réalisée portant sur l'aménagement des berges de l'Ariège : **Rand'au fil de l'eau** est un projet de grande ampleur ayant pour objectif d'aménager du Sud au Nord du territoire (Mercus – Garrabet / Ferrières sur Ariège - Rieux de Pelleport) les berges de l'Ariège tout en valorisant les patrimoines vernaculaires, points de vue et paysages le long de la rivière Ariège. Ce projet intègre et s'intègre aux différents projets de mobilités actives du territoire intercommunal, mais aussi départemental voire régional (voie verte, le vélo route 81, etc.).

Projets d'investissement majeurs

10. Aménagement des berges de l'Ariège

Dans le cadre de la mise en valeur de l'environnement, du développement du tourisme et de la mobilité, la communauté d'agglomération a lancé l'étude du projet **Rand'au fil de l'eau.** Ce projet d'aménagement de grande ampleur a pour objectif ambitieux d'aménager du sud au nord du territoire (Ferrières sur Ariège – Rieux de Pelleport) les berges de la rivière Ariège tout en valorisant les patrimoines vernaculaires, points de vue et paysages le long de la rivière Ariège.

Ce ou ces sentiers apporteront une fluidité de mobilité à l'échelle locale, ainsi qu'un atout touristique en matière de continuité de cheminement et de découverte, en lien avec les divers sentiers, voies vertes, chemins de randonnés existants.

→ coût estimé : 2.000.000 € *(à affiner, étude de faisabilité en cours)*

Mesure 7. Généraliser l'aide aux communes à travers l'attribution de fonds de concours voirie

Il s'agit pour la communauté d'agglomération de soutenir les communes membres dans leurs investissements de voirie à travers l'octroi de fonds de concours.

Depuis 2006, l'ex communauté de communes du Canton de Varilhes avait institué ce partenariat qui a permis de maintenir en bon état général des voies communales et rues de ce canton. Cette aide essentielle pour les communes a été confirmée et étendue à l'ensemble du nouveau territoire intercommunal.

Ce soutien financier permet aux communes :

- de maintenir une politique routière (renouvellement des revêtements),
- de favoriser les réfections de rues autour de l'accessibilité,
- d'embellir le cœur des villes.

Projets d'investissement majeurs

11. Fonds de concours voirie

Le fonds de concours voirie se caractérise par une aide financière versée aux communes membres par communauté d'agglomération, dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie. Cette aide financière intervient sous conditions particulières : les voiries concernées par les travaux doivent notamment être classées en voirie communale. Le fonds de concours sous convention de mandat est un cas particulier. La communauté d'agglomération, en tant que mandataire, avance les paiements aux entreprises, la part communale étant appelée en fin de prestation. Les communes membres ont pu à ce titre établir des programmes pluriannuels d'importantes réparations de chaussées sur le réseau routier communal.

Une enveloppe de 800.000 euros annuelle est allouée sur à cette ligne budgétaire.

→ coût estimé : 4.000.000 €

Annexes

Pays Foix-Varilhes communauté d'agglomération

COMPÉTENCES ET INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE AU 1ER JANVIER 2018

1- Développement économique

- actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ;
- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
  - mise en œuvre et financement d'actions collectives et de dispositifs de soutien au commerce et à l'artisanat (par exemple le Fisac) ;
  - mise en œuvre d'actions de soutien, d'animation, de promotion au sein des zones commerciales relevant de la compétence de la communauté d'agglomération ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2- Aménagement de l'espace communautaire

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (non transféré suite à l'opposition par délibérations avant le 27 mars 2017 de plus du quart des communes membres représentant au moins 20% de la population) ;
- création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
  - les zones d'aménagement concerté à vocation industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire dont la superficie est supérieure à 3 hectares ;
- organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

3- Equilibre social de l'habitat

- programme local de l'habitat ;
- politique du logement d'intérêt communautaire (*) ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire (*) ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées (*) ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire (*).

(*) l'intérêt communautaire de la compétence « équilibre social de l'habitat » sera défini ultérieurement, et en tout état de cause avant le 31 décembre 2018, sur la base des diagnostics, orientations et plans d'actions qui seront réalisés dans le cadre du programme local de l'habitat. Dans l'attente, l'intérêt communautaire défini précédemment par les deux communautés de communes reste en vigueur :

- politique du logement d'intérêt communautaire : relèvent de l'intérêt communautaire :

  . sur le périmètre de la communauté de communes du canton de Varilhes : OPAH, PIG (programme d'intérêt général) y compris en faveur des personnes défavorisées ; participation au fonds unique habitat ; bourse du logement, y compris en faveur des personnes défavorisées ; recherche de partenariats dans le cadre de l'extension du parc de logements ; étude : élaboration du diagnostic et du schéma directeur sur l'accessibilité des bâtiments et espaces publics, de la voirie, du transport ;

  . sur le périmètre de la communauté de communes du pays de Foix : création d'un observatoire du logement social ; opérations programmées de l'amélioration de l'habitat ; suivi et animation pour la réhabilitation de logements conventionnés ; aide financière à la réhabilitation des logements conventionnés ; participation au plan départemental des personnes défavorisées ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4- Politique de la ville

- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement :

- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- défense contre les inondations et contre la mer ;
- protection de restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

6- Accueil des gens du voyage :

- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

7- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

8- Elaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) en application de l'article L.229-26 du Code de l'environnement.

9- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

- les voies communales permettant d'assurer l'accès aux zones économiques relevant de la compétence de la communauté d'agglomération, ainsi que les voies internes de ces zones ;
- la création, l'aménagement et la réfection de la voirie communale sous convention de mandat ou de mise à disposition de service ;
- les parcs de stationnement dont la superficie est supérieure à 2 hectares, ainsi que les parcs de stationnement situés dans le périmètre des zones économiques relevant de la communauté d'agglomération, et ce quelle que soit leur superficie.

10- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- dans le domaine du sport :
  - le centre aquatique (Foix) ;
  - les salles omnisports (Ferrières et Vernajoul) ;
- dans le domaine de la culture :
  - les bibliothèques et médiathèques dans le cadre du réseau de lecture publique ;
  - les écoles de musique ;
  - le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation.

11- Action sociale d'intérêt communautaire

- définition et la mise en œuvre d'une politique globale de la petite enfance et de l'enfance, à travers notamment :
  - la coordination des acteurs de la petite enfance, de l'enfance, ainsi que des acteurs intervenant dans les domaines socio éducatifs ;
  - l'animation d'une politique globale de développement des conditions d'accueil de la petite enfance et de l'enfance ;
  - la coordination et la signature du projet éducatif local en partenariat avec les communes du territoire (PEDT…) ;
  - l'animation des partenariats avec les différents acteurs locaux publics ou privés du territoire œuvrant dans les domaines éducatif et social ;
  - l'étude, la création, la mise en place, la gestion, l'entretien, le financement de services et structures en direction de l'accueil collectif de la petite enfance (0-6 ans) : multi-accueils, crèche familiale, relais d'assistants maternels ;
  - l'étude, la création, la mise en place, la gestion, l'entretien, le financement de services et structures en direction de l'accueil de l'enfance (3-11 ans) : accueil de loisirs extrascolaire agréé, accueil de loisirs périscolaire le mercredi après-midi, mise en œuvre de transports d'enfants aux accueils périscolaires du mercredi après-midi ;

- l'étude, la création, la mise en place, la gestion, l'entretien, le financement de services et structures en faveur de la parentalité et du renforcement de la fonction parentale (éveil, accompagnement, médiation, prévention, santé, alimentation, citoyenneté) : les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) ;
- l'étude, la création, la mise en place, la gestion, l'entretien, le financement de services et structures permettant l'accès à une offre culturelle diversifiée pour tout public, où le jeu est vecteur de lien social (éveil, accompagnement, médiation, prévention, citoyenneté, socialisation…) : les ludothèques ;
- le soutien à des associations œuvrant en ces domaines ;
- des actions en matière d'animation du territoire (festival du jeu, festival des enfants, carnaval…) ;
- la mise en place, le soutien au développement d'outils d'information à destination des habitants, des élus, des acteurs locaux favorisant l'accès au droit en matière sociale, de petite enfance et d'enfance ;
- l'organisation du transport des enfants dans le cadre des activités mises en œuvre au titre de la politique globale de l'enfance, notamment l'acheminement vers les équipements culturels et sportifs communautaires (piscine, bibliothèques…) ;
- la prise en charge des droits d'entrée pour les classes de primaire du territoire de la communauté d'agglomération pour un accès aux piscines extérieures au territoire dans le cadre programme annuel validé par la communauté d'agglomération en lien avec l'inspection de l'Education nationale.

- définition et la mise en œuvre d'une politique globale de la jeunesse à destination des jeunes âgés de 12 à 25 ans, à travers notamment :
  - l'organisation et la conduite d'actions en direction de la jeunesse dans le cadre des politiques contractuelles ;
  - l'organisation et la conduite d'actions en matière d'accueil, d'animation, d'accompagnement des projets de jeunes ;
  - l'organisation de l'information et notamment la mise en œuvre des points information jeunesse (PIJ) et de relais information jeunesse (RIJ) ;
  - l'organisation et la conduite d'actions d'orientation et d'accompagnement à l'insertion professionnelle et sociale notamment par le soutien et le partenariat avec la mission locale ;
  - l'organisation et la conduite d'actions de médiation ;
  - l'organisation et la conduite d'actions de prévention et mise en œuvre des partenariats avec les différents dispositifs existants, notamment la Maison des adolescents et l'AIPD dans le but de prévenir les conduites addictives et favoriser l'accès aux soins ou à l'accompagnement ;
  - l'organisation de l'animation des partenariats avec les différents acteurs locaux publics ou privés du territoire œuvrant dans le domaine de la jeunesse ;
  - le soutien à des associations œuvrant en direction de la jeunesse ;
  - l'étude, la création, la mise en place, la gestion, l'entretien, le financement de services et structures en direction de l'accueil de la jeunesse ;
  - l'organisation du transport des jeunes dans le cadre des activités mises en œuvre au titre de la politique globale de la jeunesse, notamment l'acheminement vers les équipements culturels et sportifs communautaires (piscine, bibliothèques…).

- définition et la mise en œuvre d'une politique globale en direction des personnes âgées, à travers notamment :
  - l'élaboration et la mise en place d'un programme dans le cadre du vieillissement de la personne, la mise en place d'une stratégie d'actions et la coordination des acteurs intervenant dans ce domaine ;

- l'animation d'une politique globale de développement des conditions d'accueils des personnes âgées ;
- l'animation des partenariats avec les différents acteurs locaux publics ou privés du territoire œuvrant en direction des personnes âgées ;
- l'étude, la création, la mise en place, la gestion, l'entretien, le financement d'équipements collectifs à caractère social, notamment pour ce qui concerne les structures et les services à destination des personnes âgées ;
- l'étude, la création, la mise en place, la gestion, l'entretien, le financement du centre local d'information et de coordination (CLIC) ;
- le soutien à des associations œuvrant en direction des personnes âgées.

12- Gestion des centres de secours et d'incendie : participation au service départemental d'incendie et de secours.

13- Développement culturel : mise en œuvre d'actions et soutien à des organismes mettant en œuvre des actions à rayonnement intercommunal.

14- Développement sportif : mise en œuvre d'actions et soutien à des organismes mettant en œuvre des actions à rayonnement intercommunal.

15- Protection et mise en valeur de l'environnement

- mise en œuvre d'actions et soutien à des organismes mettant en œuvre des actions de protection et de mise en valeur de l'environnement à rayonnement intercommunal ;
- aménagement et entretien des sentiers de randonnée à rayonnement intercommunal ;
- gestion forestière dans le cadre de l'adhésion au syndicat de l'Artillac ;
- préservation de la qualité des eaux dans le cadre d'un SOCLE que la communauté d'agglomération aura approuvé, à compter du 1er janvier 2018, pour son périmètre compris dans les bassins versants de son territoire.

Annexe 2 : Cartographie des zones d'activités intercommunales

Parc Commercial de Peysales, 09000 Foix - 09330 Montgailhard

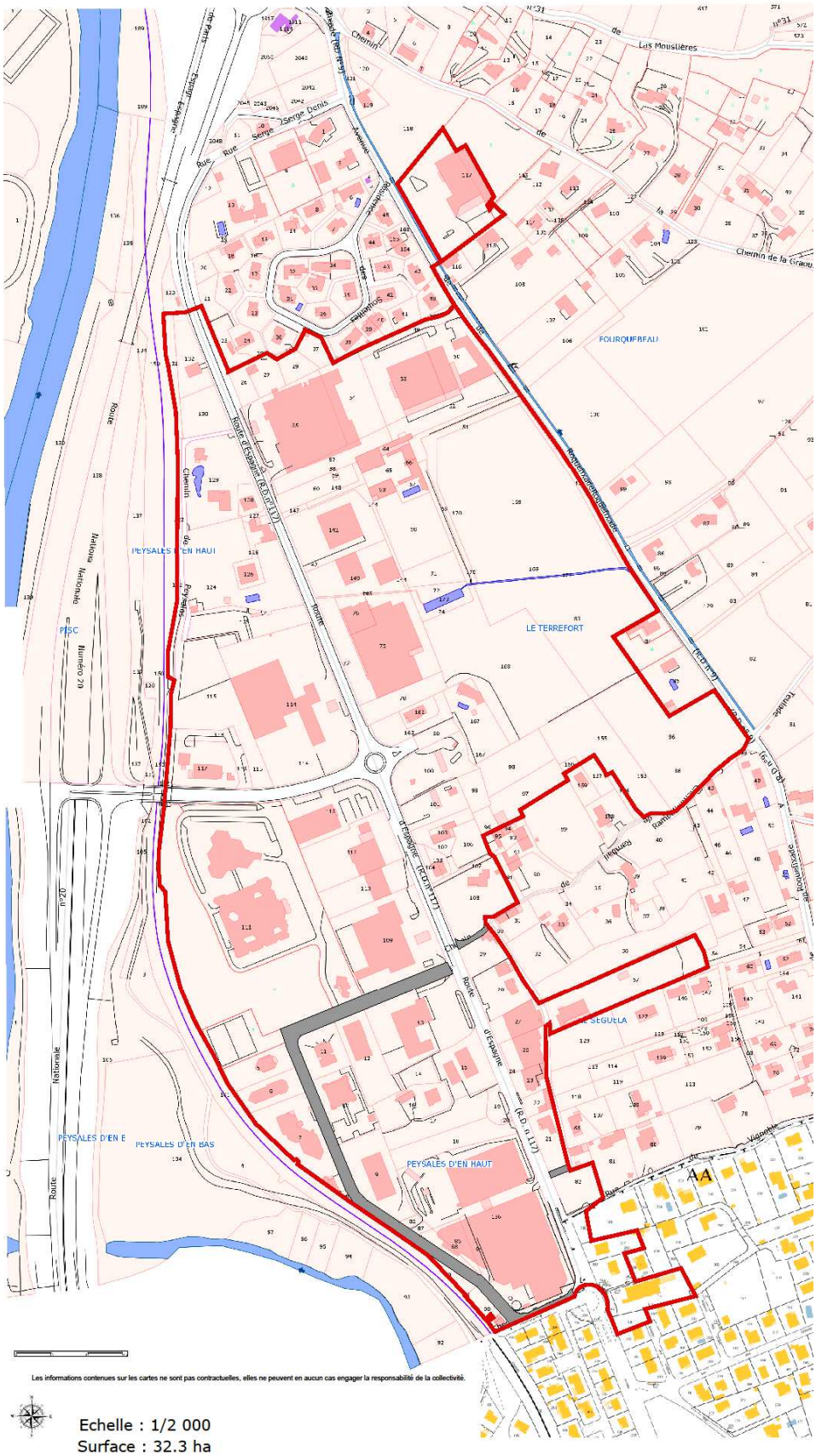

Parc Commercial de Permilhac, 09000 Foix

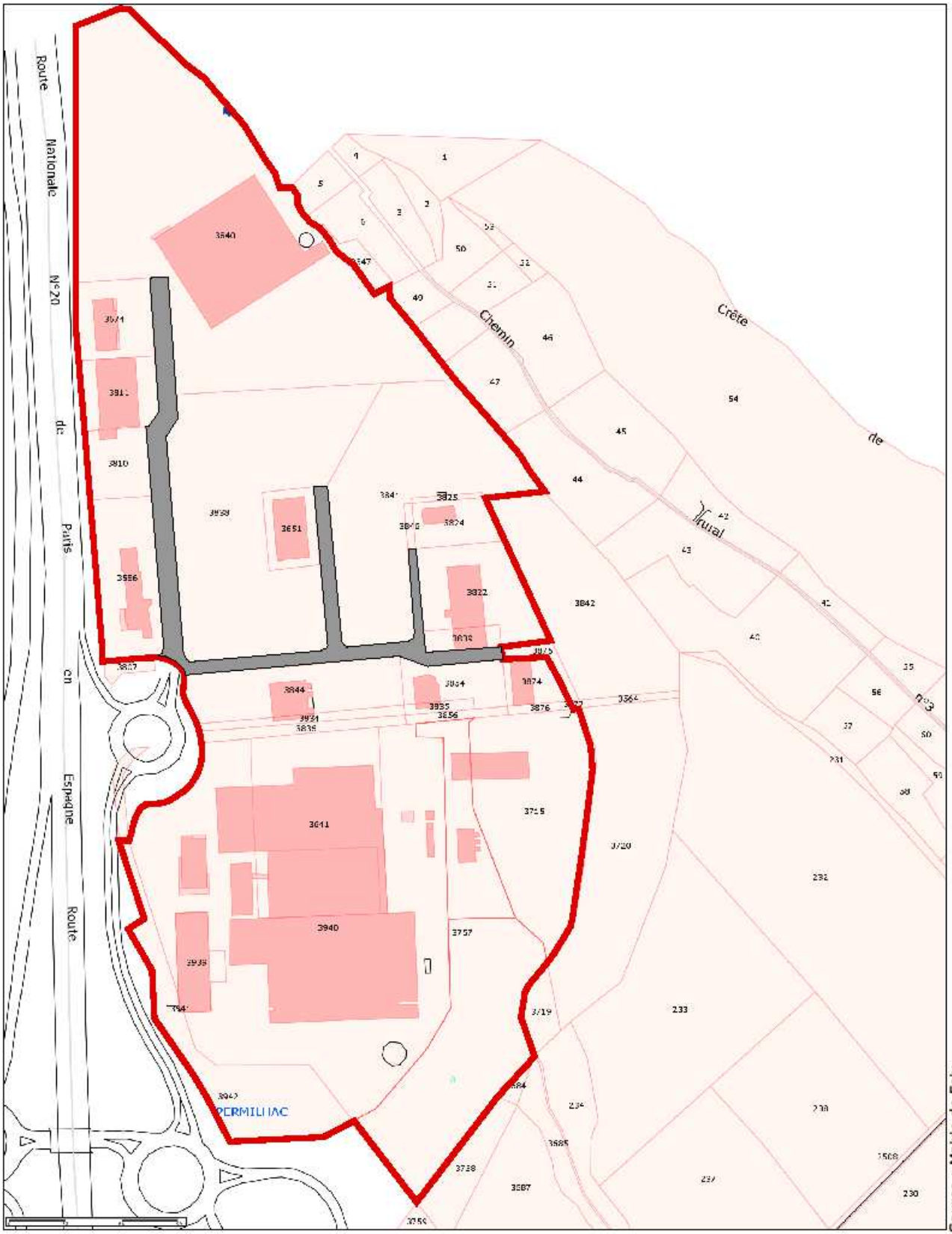

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Echelle : 1 / 2000
Surface : 13.3 ha

Voirie communale

ZONE TOURISTIQUE DES FORGES DE PYRENE, COMMUNE DE MONTGAILHARD, ARIEGE

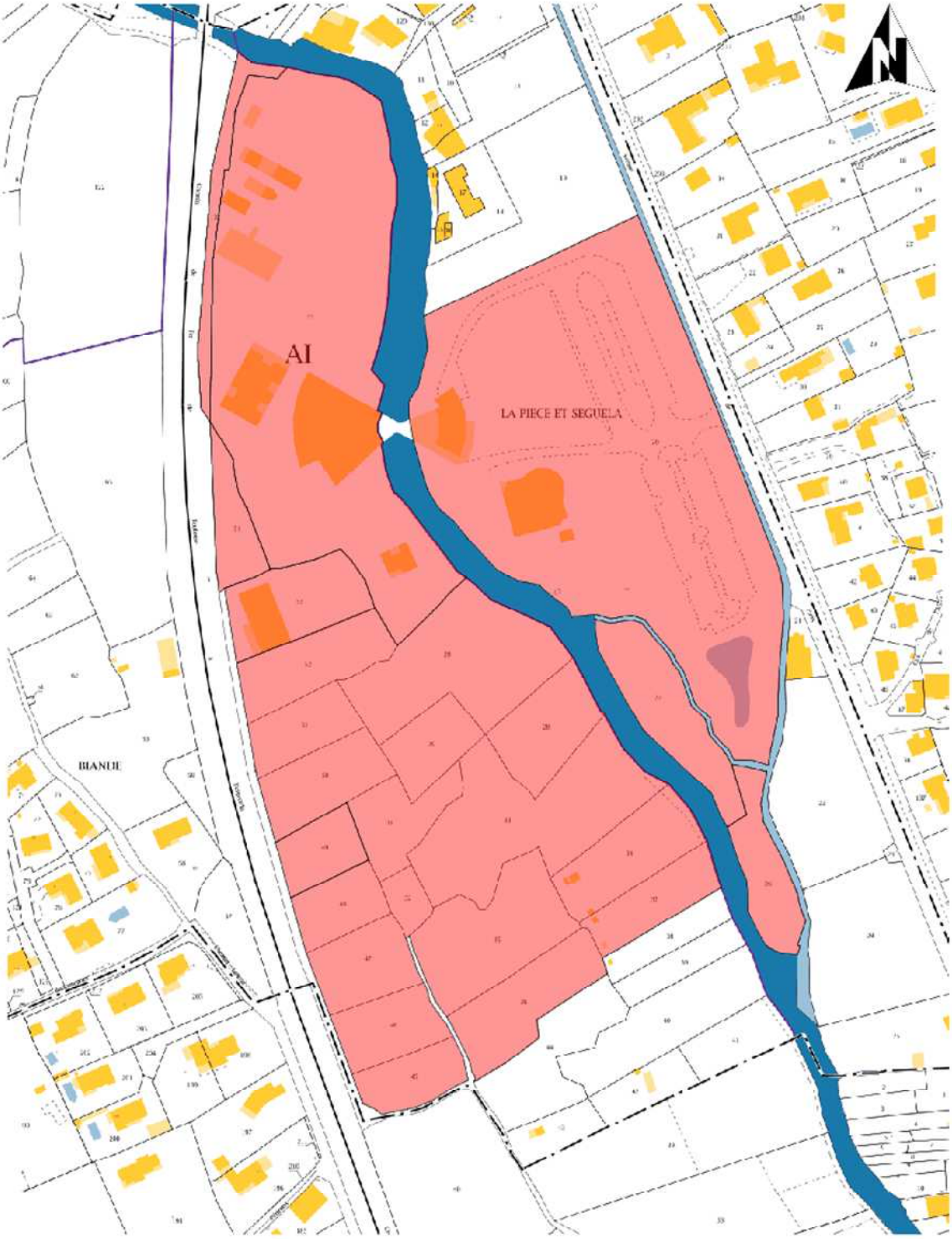

Source : Cadastre.gouv.fr
Réalisation : C.A. Pays Foix Varilhes
Octobre 2017

Légende
Zone Touristique
Superficie ≅90 858 m² (≅9.09 ha)

0 15 45m

Echelle : 1/1500

Parc Artisanal de Joulieu, 09000 Saint-Jean-de-Verges

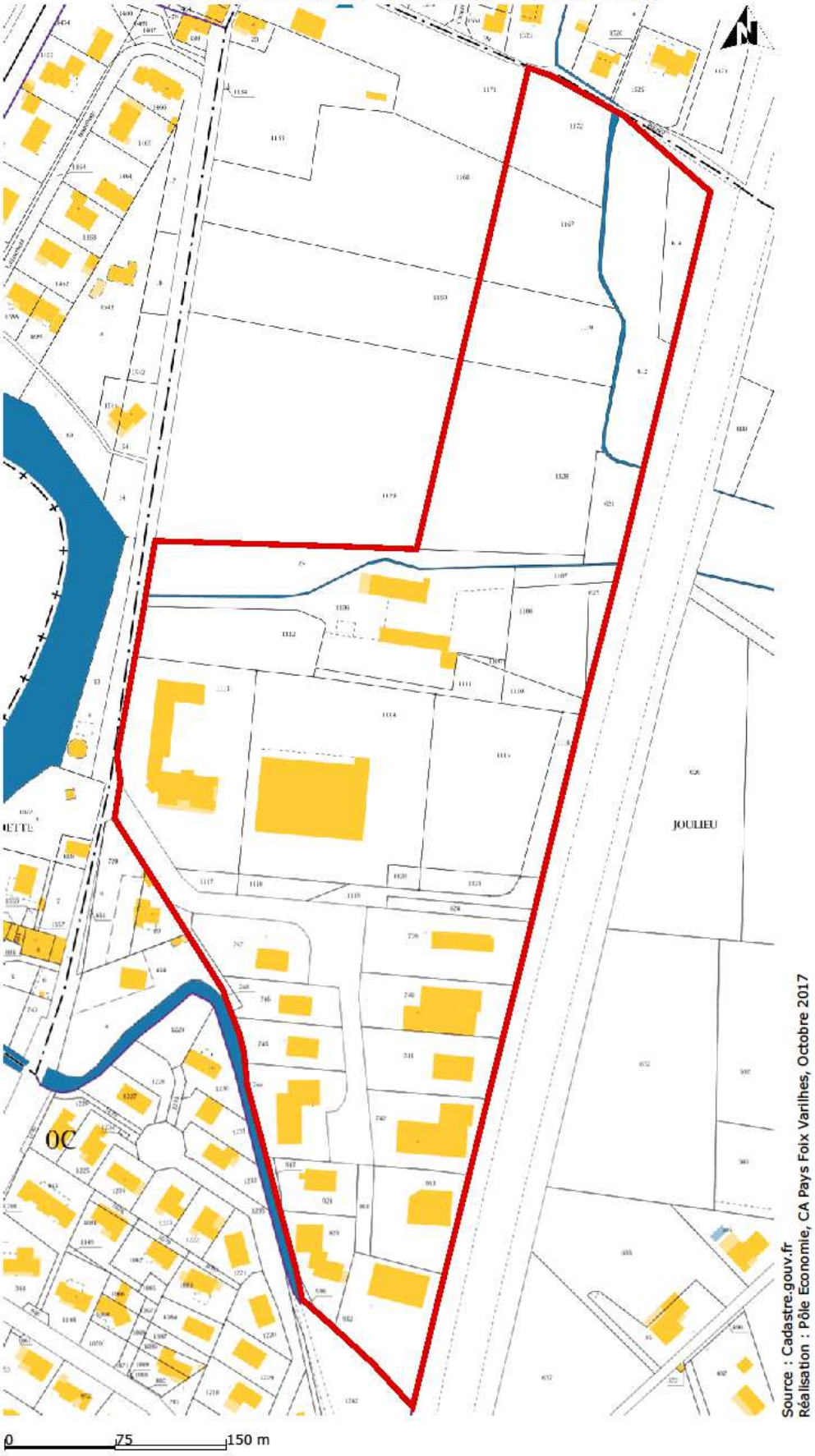

Source : Cadastre.gouv.fr
Réalisation : Pôle Economie, CA Pays Foix Varilhes, Octobre 2017

Echelle : 1 / 1 500
Surface : 8.83 ha

Parc Artisanal de Patau, 09000 Saint-Jean-de-Verges

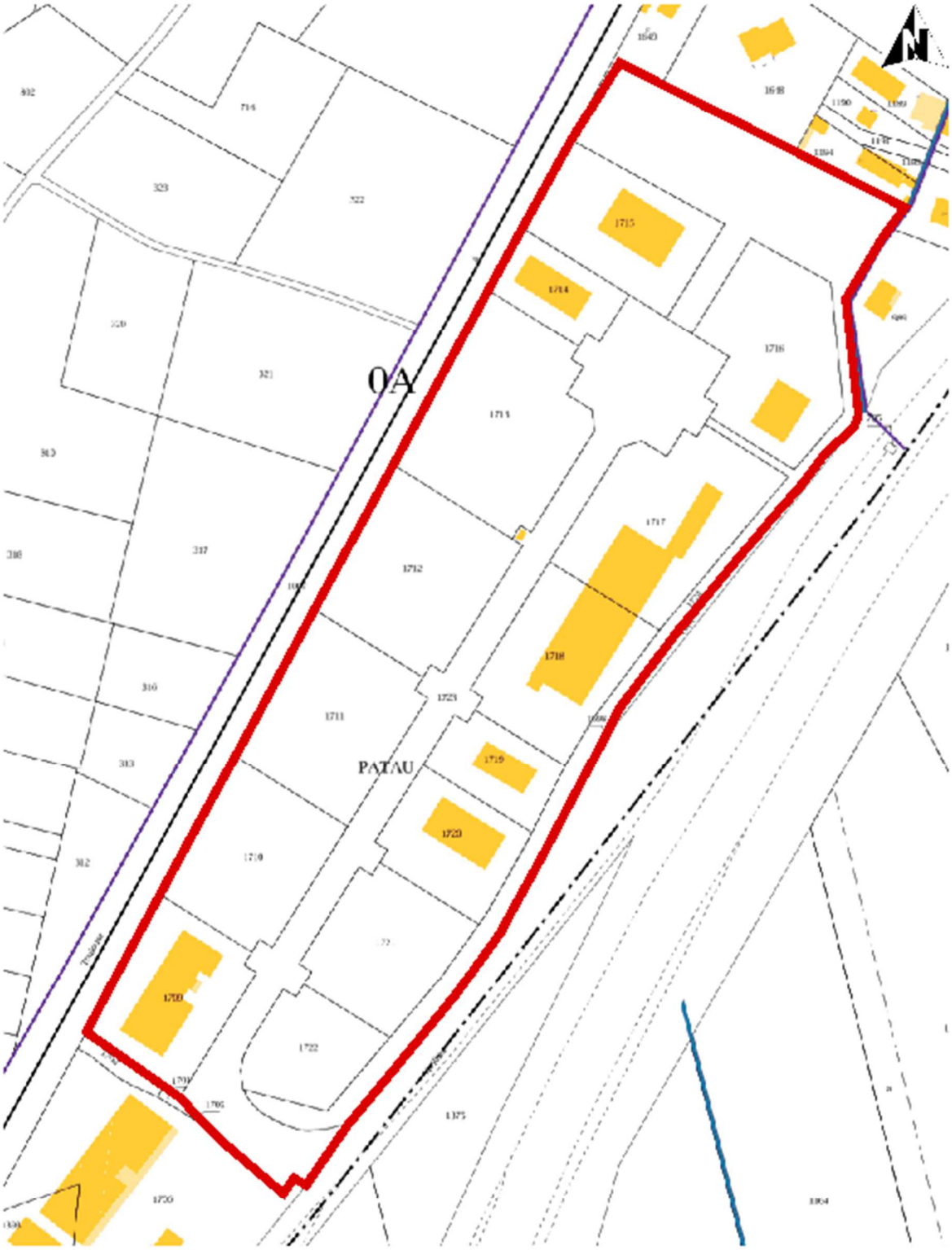

0 75 150 m

Echelle : 1 / 1 500
Surface : 4.3 ha

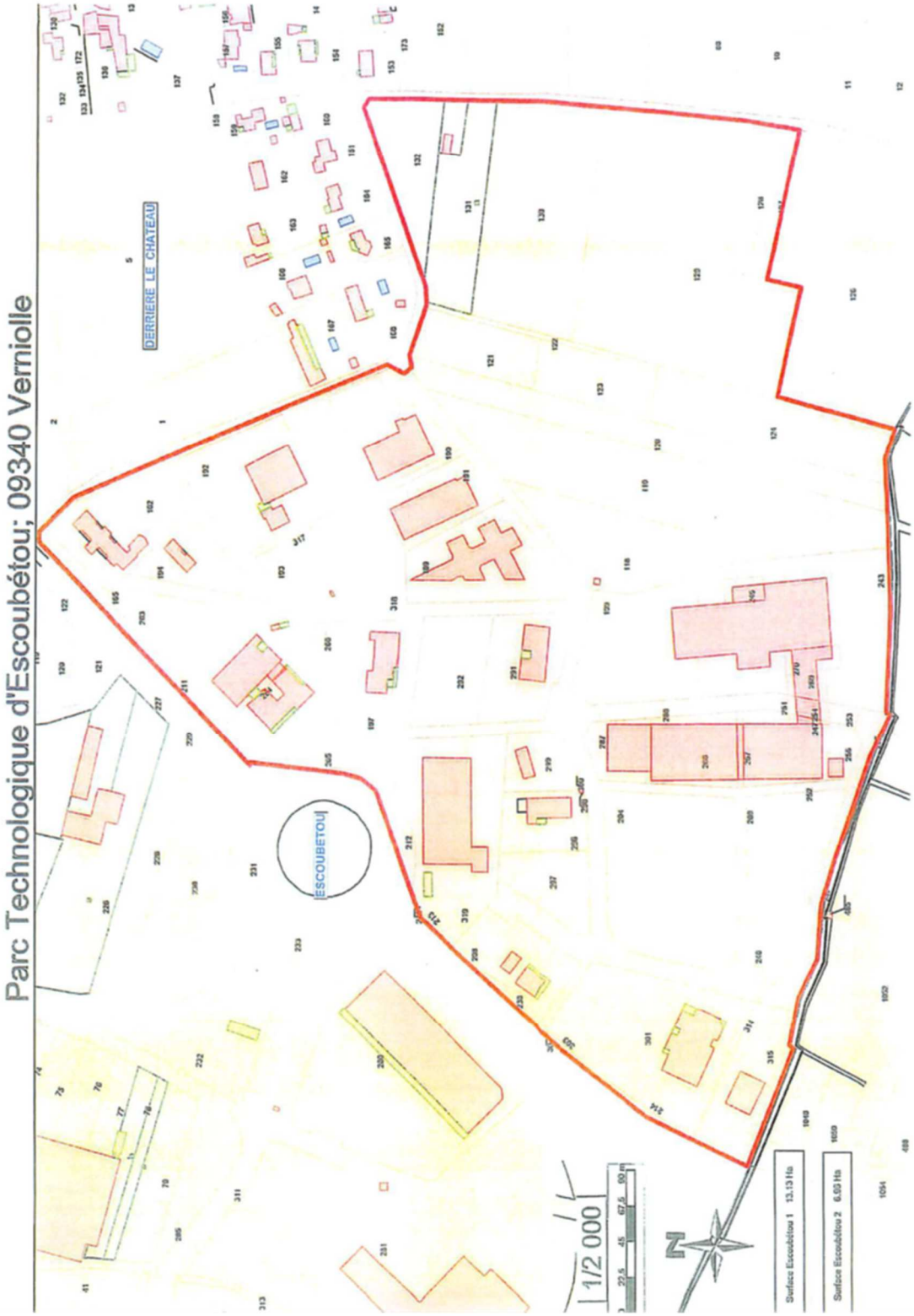
Parc Technologique d'Escoubétou; 09340 Verniolle
DERRIERE LE CHATEAU
ESCOUBETOU
1/2 000
Surface Escoubétou 1 13.13 Ha
Surface Escoubétou 2 6.60 Ha

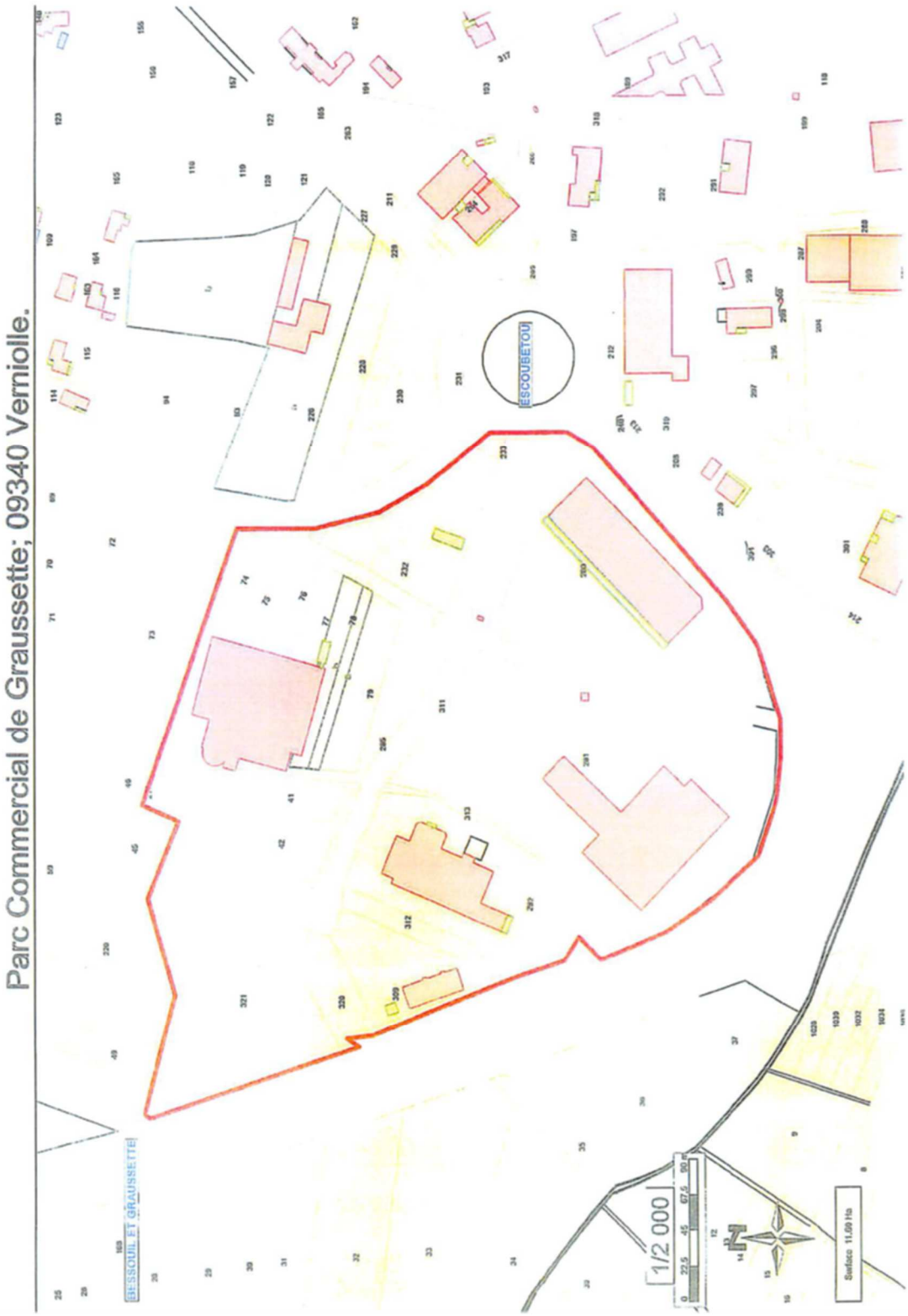
Parc Commercial de Graussette; 09340 Verniolle.
BESSCUIL ET GRAUSSETTE
ESCOUBETOU
1/2 000
0 22,5 45 67,5 90
Surface 11,09 Ha

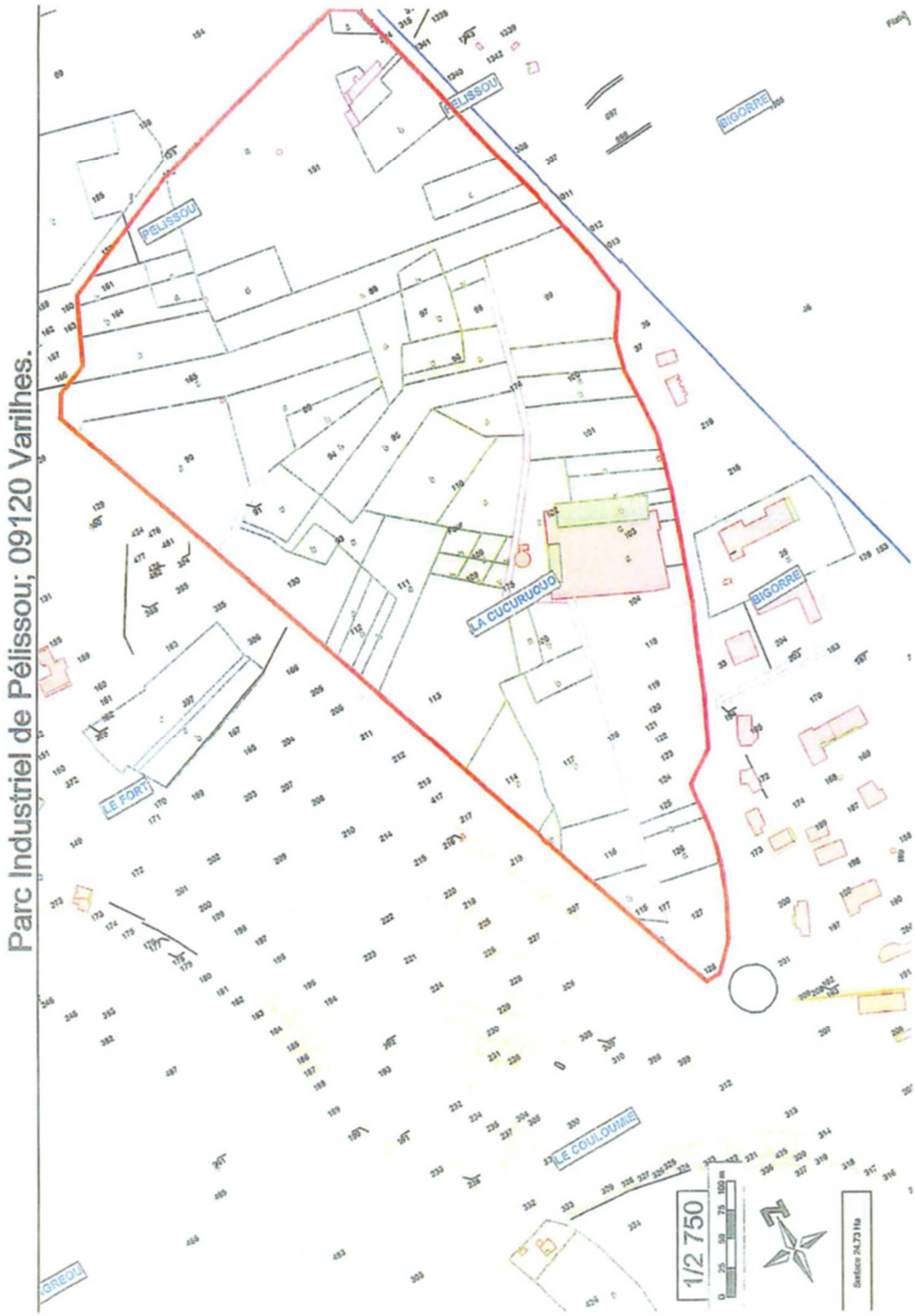
Parc Industriel de Pélissou; 09120 Varilhes.
PELISSOU
PELISSOU
BIGORRE
BIGORRE
LA CUCURUCUO
LE FORT
LE COULOUME
1/2 750
Surface 24.73 Ha

Parc Artisanal de Bigorre; 09120 Varilhes.
BIGORRE
MOUNIS
CAMPESTRIE
1/2 000
Surface 14,70 Ha